



PLAN POUR UNE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
GÉNÉRATRICE  
D'EMPLOIS ET DE  
JUSTICE SOCIALE :  
**TRANSFORMER  
NOS PROBLÈMES  
EN EMPLOIS**

UNE  
CERTAINE  
IDÉE DE  
DEMAIN

**L'ÉCOLOGIE  
L'ESPOIR!**  
ÉRIC  
PIOLLE

# SOMMAIRE

## 3 INTRODUCTION

## 8 NEUF OBJECTIFS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 9 Relocaliser et écologiser notre agriculture
- 11 Protéger les océans et soutenir la pêche artisanale
- 13 Défendre les forêts, conserver une planète habitable
- 15 Transformer les performances environnementales de l'industrie et du numérique
- 17 Rénover l'ensemble du parc bâti d'ici 2050
- 19 Développer les énergies renouvelables et organiser la sortie du nucléaire pour une France sans pétrole
- 21 Réduire les déchets et favoriser le recyclage et le réemploi
- 23 Devenir un pays précurseur des transports sobres et partagés
- 26 Être fer de lance de la transition en Europe et dans le monde

## 29 HUIT ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 30 Gouverner autrement
- 34 Renforcer l'accès de toutes et tous à la santé et privilégier l'approche préventive
- 36 Construire une école égalitaire et émancipatrice
- 38 Développer une culture de la sensibilité et de l'expérience collective
- 40 Adopter une fiscalité plus écologique et plus juste
- 42 Investir dans une recherche au service de la transition
- 44 Protéger, accompagner, valoriser les travailleur·euse·s, les retraité·e·s et les plus fragiles
- 46 Mener des actions volontaristes en matière d'égalité femmes-hommes

## INTRODUCTION

### CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR FAIRE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique est aujourd'hui l'enjeu le plus crucial de notre monde. Couplé aux inégalités, il fragilise l'idée même de démocratie. **Y faire face doit être l'ambition du politique, après des décennies d'inertie et de déni de réalité de la part de gouvernements qui n'ont jamais eu le courage de s'attaquer aux causes de cette menace existentielle pour l'humanité**, des causes enracinées dans les structures même de notre économie, de nos modes de vie et dans l'illusion que nous pouvons nous extraire de la nature et l'exploiter sans limites.

Seul·e·s les écologistes ont développé de longue date une vision politique alternative à l'extractivisme et au productivisme, porteuse de justice sociale et environnementale et affichée ainsi leur détermination à infléchir la trajectoire du réchauffement climatique par des changements profonds de nos modes de production, de redistribution et de consommation.

**C'est en cohérence avec cette vision que nous proposons ici un plan ambitieux, radical et pragmatique** pour opérer les transformations nécessaires dans les domaines clefs de la transition écologique,

afin d'en tirer le meilleur parti pour l'emploi en France et de réduire les émissions de gaz à effet de serre à la hauteur du danger qu'elles représentent pour nos vies et notre santé. **Notre plan intègre la préservation de la biodiversité à la fois comme condition de la transition écologique et comme enjeu à part entière** : car si l'érosion dramatique de la biodiversité par l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux, la pollution et la surexploitation des espèces naturelles est une des causes du dérèglement climatique, et sa protection un des moyens de lui faire rempart, la préservation du vivant sous toutes ses formes est avant tout un objectif en soi dans le projet de société que nous voulons construire.

Les propositions de ce plan sont le fruit d'un travail collectif. Elles se nourrissent du projet du pôle écologiste dont elles sont une déclinaison concrète. Elles s'inspirent également des mesures élaborées par la Convention citoyenne pour le climat, du travail réalisé par le groupe des sénatrices et sénateurs écologistes dans leur étude "pour une vraie loi climat", des mobilisations écologistes et des travaux scientifiques. Elles émanent enfin des rencontres de terrain et auditions menées par Eric Piolle depuis l'automne 2020 et des contributions de 300 personnes qui, parmi les 3 500 membres du collectif Une certaine idée de demain, se sont

engagées dans les travaux des différents groupes programmatiques portant sur de nombreux sujets : santé, éducation, condition animale, égalité femmes/hommes, enfance, politique internationale, alimentation, biodiversité, migrations...

Ce plan est aussi une adresse à la jeunesse, qui s'est fortement mobilisée ces dernières années, notamment dans les Marches climat. Nous voulons la convaincre qu'il existe un débouché politique, un projet de société à portée de main et porteur d'espoir et de réponses concrètes à leurs inquiétudes.

## UN PLAN D'ACTION POUR SÉCURISER LE CHANGEMENT

**L'ambition de ce plan pour sécuriser le changement est d'atteindre la neutralité climatique en 2045 et de générer près de 1,5 million d'emplois sur le quinquennat 2022-2027.**

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les émissions mondiales de GES seront entre 53 et 56 gigatonnes Equivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>-eq) en 2030, en tenant compte des engagements des Etats. Cette trajectoire conduit à une élévation des températures d'au moins 3 °C d'ici la fin du siècle. Pour limiter le réchauffement à 2°C, il faut réduire les émissions mondiales de GES en 2030 à 41 gigatonnes CO<sub>2</sub>-eq. Les émissions actuelles de la France sont de 436 Mt CO<sub>2</sub>-eq en 2019 et 396 Mt CO<sub>2</sub>-eq en 2020, une baisse exceptionnelle et momentanée due à la pandémie de covid. L'objectif affiché par la Stratégie Nationale Bas Carbone, que la trajectoire actuelle et la loi climat présentée par le gouvernement

au printemps ne permettent même pas d'atteindre, est une diminution de 40% en 2030 en base 1990 et la neutralité carbone en 2050 : **cet objectif n'est pas assez ambitieux pour maintenir un monde avec un réchauffement contenu à +2°C et encore moins à +1,5°C. Notre objectif doit donc évoluer : la France doit atteindre une neutralité climatique dès 2045<sup>[1]</sup>, et pour cela diminuer de 55% ses émissions nationales et de 27% ses émissions importées d'ici à 2030. Pour le prochain quinquennat, cela implique d'avoir diminué nos émissions de 150 Mt CO<sub>2</sub>-eq en 2027.**

Bien accompagnée, cette inflexion volontariste de notre trajectoire sera une chance pour l'emploi et permettra de sortir du chômage de masse qui mine notre société depuis 40 ans. Notre plan prévoit **la création de près de 1,5 million d'emplois** : 750 000 emplois en soutien direct de la transition énergétique et 700 000 dans des domaines clefs pour la justice sociale et écologique : santé, éducation, recherche, culture et justice.

630 000 emplois seront des emplois marchands notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la rénovation énergétique des bâtiments ou dans les énergies renouvelables ; 171 000 seront des emplois publics (Etat, fonctions publiques territoriales et hospitalières), et 630 000 des emplois communs - dans notre plan, cette dernière catégorie d'emplois réfère à des activités tournées vers la gestion et la préservation de biens communs indispensables à la vie collective (gestion locale de ressources naturelles, d'aménagements et d'espaces à usage collectif, services aux personnes...), souvent à l'initiative de collectivités,

de coopératives, d'associations, de collectifs d'usagers. L'Etat contribuera à hauteur de 80% du salaire minimum au financement de ces emplois communs dans le tiers secteur et les collectivités.

## NEUF OBJECTIFS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ces ambitions se déclinent à travers **neuf objectifs clefs dans la première partie du plan, en soutien direct d'une transition énergétique ambitieuse** : relocaliser et écologiser notre agriculture ; protéger les océans et soutenir la pêche artisanale ; défendre les forêts, conserver une planète habitable ; améliorer les performances environnementales de l'industrie et du numérique ; rénover l'ensemble du parc bâti d'ici 2050 ; développer les énergies renouvelables et sortir du nucléaire ; réduire les déchets et favoriser le recyclage et le réemploi ; devenir un pays précurseur des transports sobres et partagés ; être fer de lance de la transition en Europe et dans le monde. Chacun de ces objectifs est assorti de mesures concrètes et d'indicateurs chiffrés en termes de création d'emplois et de réduction des GES.

**En s'attaquant à l'exploitation abusive et l'accaparement des ressources, qui sont au cœur de la crise d'habitabilité de la planète et creusent les inégalités de conditions de vie, les transformations que nous proposons participeront de la justice écologique et sociale à laquelle les Français·e-s aspirent** : ainsi, pour ne citer que quelques-unes des mesures du plan, la création de 25 000 fermes communales maraîchères et agroécologiques évitera aux agricultrices et aux agriculteurs sur le point de partir en retraite de voir leurs

fermes confisquées par l'agriculture intensive ou par des promoteurs qui continuent à artificialiser les sols et à renchérir les prix du logement ; l'adoption d'une grande loi foncière pour faire des terres un bien commun fera barrage à leur accaparement par des fonds spéculatifs et facilitera les transmissions aux générations suivantes ; la rénovation des logements résidentiels, responsables à eux seuls de près de 11% des émissions de CO<sub>2</sub>-eq, sera une réponse directe au mal logement et à la précarité énergétique, avec notamment l'engagement de la construction annuelle de 150 000 habitats sociaux Bâtiment Basse Consommation (BBC) et la modification des aides à la rénovation afin de garantir une prise en charge directe pour tous les foyers qui gagnent moins que la médiane de revenu.

## HUIT ENGAGEMENTS CLEFS EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

La deuxième partie du plan développe huit engagements en faveur d'une société plus juste, dans laquelle progrès social et environnemental vont de pair et contribuent à la réussite de la transition écologique. Ces engagements font partie de propositions plus larges qui portent sur de nombreux sujets - santé, éducation, égalité femmes/hommes, enfance, condition animale, politique internationale, alimentation, biodiversité, migrations...-, qui font directement écho au projet commun des écologistes, et sont exposées sur le site [www.uncertaineedededemain.fr/idees](http://www.uncertaineedededemain.fr/idees).

Il nous faudra tout d'abord **gouverner autrement** et en premier lieu associer pleinement les citoyen-ne-s et les

[1] Notre plan présente des mesures destinées à atteindre la neutralité climatique en référence à la réduction de tous les gaz à effet de serre -dioxyde de carbone mais aussi méthane par exemple.

collectivités aux décisions qui les concernent. Nous sommes nombreux-ses à croire en l'efficacité d'un **pilotage démocratique et décentralisé** qui favorise l'autonomie des territoires, la subsidiarité dans les prises de décision et qui donne à la justice les moyens de ses missions et de son indépendance. Cette conviction est ancrée dans l'expérience concrète d'un mode de gouvernance qui place les villes et les territoires au cœur de la conduite du changement. La refonte de notre gouvernance démocratique devra aussi passer par **la suppression des blocages inscrits dans notre constitution**, blocages qui réduisent la France à l'impuissance, rongent la confiance de son peuple vis-à-vis des institutions et asphyxient la vitalité de notre démocratie : c'est tout le sens du **référendum constitutionnel** que nous comptons soumettre au peuple français dès le lendemain de l'élection présidentielle, et dont nous fournissons ici les contours.

En cohérence avec une transition écologique qui permettra aux Français-e-s de vivre mieux, **il nous faudra aussi protéger, renforcer et restaurer l'accès à des droits sociaux** essentiels : notre plan expose ainsi les **moyens nécessaires à une véritable politique de santé intégrée**, qui renforce l'accès à des services de soin et de prévention et agit à la source des expositions et des maladies environnementales. Il présente également les **actions prioritaires pour construire un système éducatif plus égalitaire et émancipateur**, qui participe à la lutte contre l'injustice scolaire et sociale et contribue à former des citoyen-ne-s responsables et éclairé-e-s. Nous nous donnerons également les moyens de construire **une culture du sensible** et de l'émancipation

collective, à travers des mesures pour développer une **politique culturelle ambitieuse et en soutenant les actrices et les acteurs de l'éducation populaire et du sport, domaines indispensables à la construction d'expériences communes et à l'épanouissement individuel**.

Levier de mise en œuvre de la transition, **la recherche scientifique fait aussi partie des domaines que nous appuierons avec une énergie nouvelle dans le cadre du plan**.

La réussite de la transition écologique sera conditionnée par **l'accompagnement des salarié-e-s, leur valorisation et l'amélioration de leurs conditions de travail**, qui s'incarne notamment dans notre plan par deux ambitions importantes : **la première consiste à assurer que les travailleuses et les travailleurs ne seront pas impactés négativement par la transition. Pour cela nous augmenterons les minima sociaux, les petites retraites et la prime pour l'emploi et nous proposerons une garantie d'emploi à toutes les personnes travaillant dans des secteurs économiques impactés par la transition et appelés à la transformation ou la reconversion (un emploi alternatif équivalent en termes de rémunération, responsabilités, localisation)**.

La seconde ambition vise à rééquilibrer la richesse nationale en faveur du travail en **revalorisant l'ensemble des bas salaires d'au moins 10%**, mesure dont nous proposons de discuter la mise en œuvre lors d'une grande conférence sociale et qui devra particulièrement bénéficier aux femmes, encore trop souvent en bas de la pyramide salariale. Car **l'égalité entre les femmes et les hommes** en termes de salaires, de progression, de carrière et de responsabilité mais aussi à travers des

mesures de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles est une condition à part entière de la réussite d'une transition qui doit être menée par tou-te-s et porter ses fruits pour tou-te-s.

Enfin, nous instaurerons une fiscalité plus juste et plus écologique en réinsufflant de la progressivité dans tous les impôts, en créant un ISF climatique, susceptible de rapporter jusqu'à huit milliards d'euros par an et en faisant de **l'État un « percepteur fiscal de dernier ressort »** tant pour les entreprises que pour les personnes physiques, avec un taux minimum d'imposition pour les profits des entreprises françaises quel que soit le lieu où elles les réalisent (taxe Zucman) et un impôt universel pour les ressortissant-e-s français-e-s qui ne payent pas d'impôt dans leur pays de résidence.

## L'OBLIGATION D'UN RENDU DE COMPTE TRANSPARENT, RÉGULIER ET OBJECTIVÉ AUX FRANÇAIS-E-S

La réussite d'une transition écologique au service d'une société plus vivable, plus juste, plus solidaire ne se mesurera pas à l'aune unique de la réduction des gaz à effets de serre et du nombre d'emplois créés. Elle exige des modifications structurelles de nos modes de production, de redistribution, de consommation, un rééquilibrage entre capital et travail ; elle nous imposera de sortir des logiques de compétition, d'accumulation, d'appropriation, au profit de la coopération, du sens du collectif, de l'attention portée au vivant sous toutes ses formes ; en bref elle induit un changement de projet de société. La tâche est donc immense et ardue : il nous faudra de la force pour faire face aux lobbies des industries

pollueuses et empoisonneuses et au pouvoir des rentiers, de la volonté pour rompre avec des pratiques de complaisance technocratique qui favorisent leur impunité, et du sang-froid pour ne pas confondre action et gesticulation, mesures cosmético-médiatiques et chantiers du temps long.

C'est donc armé-e-s d'humilité et de détermination que nous comptons poursuivre le travail entamé avec ce plan : dès cet automne, une fois précisé et enrichi par les apports de toutes celles et ceux qui souhaiteront y contribuer, nous le déclinerons en priorités d'action, assorties d'objectifs annualisés et d'indicateurs, pour préparer les bases d'un rendu de compte transparent et objectif à l'ensemble des Français-e-s deux fois par an. Notre ambition est de disposer d'un véritable tableau de bord pour piloter visiblement la transition en fonction d'indicateurs qui renseigneront sur les résultats atteints en termes d'emplois générés et de réduction des GES et mesureront les progrès sociétaux que nous voulons accomplir : taux de pauvreté, nombre de personnes mal-logées ou ayant recours à l'aide alimentaire, taux d'illettrisme et d'illectronisme, disparités salariales entre femmes et hommes etc.

Le financement de ce plan sera détaillé ultérieurement selon un principe simple : les investissements d'avenir seront financés par des obligations de la transition, portées au niveau européen, et assumées nationalement en cas de blocage européen. Les dépenses de fonctionnement seront financées par des ressources fiscales nouvelles qui sont présentées dans ce plan.

# NEUF OBJECTIFS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1. RELOCALISER ET ÉCOLOGISER NOTRE AGRICULTURE**
- 2. PROTÉGER LES OCÉANS ET SOUTENIR LA PÊCHE ARTISANALE**
- 3. DÉFENDRE LES FORÊTS, CONSERVER UNE PLANÈTE HABITABLE**
- 4. TRANSFORMER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE**
- 5. RÉNOVER L'ENSEMBLE DU PARC BÂTI D'ICI 2050**
- 6. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ORGANISER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE POUR UNE FRANCE SANS PÉTROLE**
- 7. RÉDUIRE LES DÉCHETS ET FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI**
- 8. DEVENIR UN PAYS PRÉCURSEUR DES TRANSPORTS SOBRES ET PARTAGÉS**
- 9. ÊTRE FER DE LANCE DE LA TRANSITION EN EUROPE ET DANS LE MONDE**

## 1. RELOCALISER ET ÉCOLOGISER NOTRE AGRICULTURE

*Il faut sortir d'une logique d'industrialisation et de financiarisation de l'agriculture qui pousse à la surconsommation, abîme notre terre, notre environnement et notre santé. Nous voulons nous mettre du côté du vivant, des paysans et des artisans.*

*L'alimentation représente un cinquième des émissions de GES en France (86 Mt CO2-eq en 2019), dont la plus grosse partie vient des déjections animales (48Mt CO2-eq) et des produits azotés (36Mt CO2-eq) qui portent atteinte à la biodiversité. L'agriculture et l'agroalimentaire emploient aujourd'hui 1,1 million de personnes.*

*L'agriculture est un secteur stratégique. La France doit à la fois relocaliser et écologiser son agriculture alors que nous importons 60% des fruits et 50% des volailles. La politique publique doit préserver une agriculture de qualité et de petite taille, mieux à même de répondre aux enjeux écologiques et aux besoins des populations. Pour cela il est indispensable d'améliorer les revenus et conditions de travail des agricultrices et des agriculteurs dont 20% ne dégagent aucun revenu tandis que 30% gagnent moins de 350€ par mois.*

**En tant que puissance agricole, la France a la responsabilité de démontrer qu'un autre modèle est possible.**

- 1. Sortir de l'élevage industriel d'ici 2030** en commençant par interdire la construction et l'extension de tout bâtiment d'élevage ne respectant pas la densité maximale et l'accès au plein air des animaux dès 2023. L'option végétarienne sera obligatoire dans

toute la restauration collective.

- 2. Adopter une grande loi foncière** pour sanctuariser les terres comme un bien commun, faire ainsi barrage à une logique prédatrice d'accaparement des terres par des fonds spéculatifs et faciliter les transmissions aux générations suivantes. Adopter un objectif de zéro artificialisation des terres par intercommunalité. Limiter les entrepôts de-commerce et les centres commerciaux, leur imposer des conditions sociales et environnementales strictes et imposer une taxe locale sur les parkings des centres commerciaux. Pour prévenir l'acquisition de terres agricoles par des groupes étrangers, il nous faut étendre au foncier agricole le contrôle public des investissements étrangers (comme c'est le cas pour le secteur de la défense). Fusionner et démocratiser les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et les Établissements publics fonciers (EPF) en une autorité publique foncière avec un mandat social, agricole et environnemental plus précis, et renforcer leurs capacités à préempter des terrains pour préserver des usages agricoles et écologiques des terres.
- 3. Créer 25 000 fermes communales** maraîchères et agroécologiques d'ici à 2027, pour approvisionner la restauration publique en produits locaux et en produits bios et développer les circuits courts, y compris en zones urbaines et périurbaines. Il ne s'agit pas de municipaliser les fermes existantes mais de proposer une solution au départ pour 50% des agricultrices et des agriculteurs sur le point de partir en retraite dans les dix prochaines

années, pour éviter de voir leurs fermes confisquées par l'agriculture intensive ou par des promoteurs qui continuent à artificialiser les sols et à renchérir les prix du logement. Les fermes communales pourront être municipales, associatives ou privées. Elles seront le fer de lance de l'augmentation des cultures de légumineuses.

4. **Protéger la biodiversité et notre santé.** Interdire les engrais de synthèse hors des usages agricoles, taxer progressivement l'usage des engrais azotés et construire des solutions alternatives avec les agricultrices et les agriculteurs.
5. **Réorienter l'usage des 14 milliards d'euros d'argent public subventionnant l'agriculture française** (9 issus de la PAC en révisant le Plan Stratégique National dès 2022 et 5 Milliards du Ministère de l'Agriculture) pour sécuriser les pratiques agroécologiques et soutenir les conversions. Même si la PAC est déjà adoptée pour la période 2021-2027, la France demandera à la Commission européenne et à ses partenaires européens, une revue à mi-parcours en 2024. Le paiement des services environnementaux doit être lié aux labels (AB, AOC, AOP...) pour ne pas créer de nouvelles contraintes pour le monde agricole.
6. **Avoir un quart des fermes en agriculture biologique en 2030.**
7. **Réglementer et protéger les usages de l'eau**, bien commun en raréfaction. L'enjeu de transformation des pratiques agricoles est l'un des leviers de cette protection.
8. **Adapter l'agriculture et la viticulture aux effets du changement**

**climatique.** Soutenir la transformation des chambres agricoles pour qu'elles puissent aider l'agriculture française face aux enjeux environnementaux et sociaux. Engager notamment une grande consultation sur l'évolution de la filière viticole dans son ensemble afin de préparer le vignoble français à faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Changer le système des assurances catastrophes climatiques pour l'adapter à l'évolution de ce risque vers un risque systémique, sans augmentation des primes et avec un abondement structurel de l'Etat.

## OBJECTIFS 2022-2027

**130 000 emplois nets** créés dans le secteur agricole

- 50 000 emplois issus de l'agriculture intensive sont appelés à la transformation ou la reconversion;
- 100 000 emplois communs seront créés dans les fermes communales ;
- 30 000 emplois créés dans l'agriculture agro-écologique
- 50 000 créés emplois dans l'agro-alimentaire [Scénario Afterres 2050]

Economiser **23,4 millions** de tonnes annuelles de CO<sub>2</sub>-eq (principalement du méthane et du protoxyde d'azote)

## 2. PROTÉGER LES OCÉANS ET SOUTENIR LA PÊCHE ARTISANALE

L'océan couvre 70% de la surface terrestre. Il est le régulateur du climat et absorbe plus de 25% du CO<sub>2</sub> émis chaque année par les activités humaines. Il participe également à hauteur de 50% de l'oxygène produit annuellement sur Terre. Il a en outre absorbé plus de 90% de la chaleur émise par l'humanité depuis la révolution industrielle.

L'océan est également au cœur de nombreuses activités économiques dont dépendent les citoyens et la bonne santé économique française : les neuf collectivités d'outre-mer emploient 50 000 personnes dans des activités qui dérivent du corail (tourisme bleu, pêche), le secteur des pêches maritimes emploie un peu plus de 16 000 marins (13 300 en métropole, 2 800 dans les DOM).

Deuxième espace maritime mondial notamment grâce à ses territoires d'outre-mer, la France hérite d'une responsabilité marine et maritime, d'autant plus importante que les paramètres physico-chimiques de l'océan sont affectés par les activités humaines et notamment le dérèglement climatique : acidification (par absorption massive de CO<sub>2</sub>), hausse des températures, variations de courant, fonte des glaces, hausse du niveau de la mer, développement des algues vertes et brunes... La France est une puissance maritime riche d'une biodiversité marine singulière, à l'image de ses récifs coralliens (4ème pays au monde pour ses récifs) qui abritent 25% de la biodiversité marine et sont directement menacés.

En France, 864 communes et 165 000 bâtiments sont déjà menacés par la submersion selon le Ministère de la Transition

Ecologique, impliquant des coûts faramineux auxquels s'ajoutent de nombreuses pertes indirectes sur les secteurs du tourisme, des transports ou encore de l'agriculture. Les phénomènes d'érosion concernent environ 24% des côtes métropolitaines (source: association des CESERs de l'Atlantique, 2015) alors que les vagues de submersion marines, quand elles approchent des niveaux extrêmes, menacent 700 000 hectares de terres situés sous le niveau de la mer où vivent 1,4 million de personnes.

**La France doit s'affirmer en figure de proue de la défense de cet écosystème continu et fragilisé :**

1. **Améliorer la protection des Aires Marines Protégées (AMP) en assurant au moins 10 % de zones de protection forte (protection haute et intégrale) par façade et par bassin maritime pour restaurer la biodiversité marine métropolitaine et ultramarine.** Cette mesure s'accompagnera d'une amplification des soutiens financiers alloués à la gestion et à la surveillance de toutes les catégories d'aires marines protégées et un renforcement des moyens humains dédiés à la gestion et la surveillance de ces AMP. La restauration des écosystèmes portera un intérêt particulier aux écosystèmes de carbone bleu.
2. Faire évoluer la **loi littorale** (mise à mal par la loi ELAN), qui a su concilier protection de la nature et enjeux économiques, afin de mieux prendre en compte **l'adaptation au changement climatique et particulièrement les risques liés à la hausse du niveau de la mer**, tout en assurant sa pleine application y compris en renforçant les contrôles de police.

### 3. Mettre en place un plan massif de soutien à la restauration des stocks de poissons

à des niveaux supérieurs à ceux permettant d'atteindre le Rendement maximal durable (RMD) et l'adoption d'une approche écosystémique des pêches. Cela passera par un soutien à la pêche artisanale côtière, la modernisation de la flotte et la limitation des chaluts pélagiques et des filets maillants. Le contrôle des pêches devra être renforcé et la traçabilité des produits de la mer numérisée, notamment pour lutter contre la pêche illégale, illicite et non déclarée. L'aquaculture durable devra d'abord prendre en compte le changement climatique et la protection des milieux naturels. Pour assurer le "rendement" de la filière conchylicole, il faut rétablir le bon état écologique des eaux dicté par la Directive Cadre Stratégies sur le Milieu Marin.

### 4. Accélérer la transition écologique du transport maritime

en le décarbonant grâce à l'hybridation. Les alternatives à la propulsion des navires (slow steaming, vélique) doivent être promues alors que la France dispose de fleurons en la matière. Cette transition peut s'opérer par divers leviers : labellisation (label Green Marine Europe), mesure d'éco-conditionnalité des aides valorisant la filière des alternatives de propulsion des navires, baisse de la vitesse des navires. Cela passera notamment par la transformation des chantiers navals pour qu'ils deviennent un exemple d'excellence environnementale, en tenant compte des normes et exigences actuelles et futures en matière de rejet et de bruit. Il faut par ailleurs inciter au renforcement de l'alliance

industrielle française et construire une alliance industrielle européenne.

### 5. Équipement complet des ports en alimentation électrique

pour les navires à quai avec obligation de raccordement en 2030. Lancer un chantier national pour transformer les ports de Fos et du Havre en atouts écologiques et économiques nationaux : des ports modernes et efficaces, interfacés avec le transport fluvial et ferroviaire, permettraient de réduire massivement le trafic de camions tout en accroissant les opportunités économiques et l'influence de la France en Méditerranée et dans l'Atlantique [650 millions d'investissement supplémentaire par an selon un rapport du Sénat]

## OBJECTIFS 2022-2027

**16 000 emplois** créés à l'horizon 2027 pour protéger le littoral et les zones de pêches : 1 000 publics, 10 000 emplois communs et 5 000 emplois marchands autour des ports.

Pas de limitation des émissions annuelles de GES, mais la nécessaire restauration des capacités de puits de carbone pour les mers et des populations de poissons

## 3. DÉFENDRE LES FORÊTS, CONSERVER UNE PLANÈTE HABITABLE

*La forêt et les sols sont des puits de carbone mais ils représentent avant tout la fine couche habitable de notre planète pour l'ensemble du monde vivant. La forêt est essentielle pour préserver la sécurité alimentaire dans le monde, assurer l'approvisionnement en eau potable et la stabilité des sols, contribuer au stockage de carbone, de l'eau, et préserver la biodiversité.*

*Le manque d'eau dans les sols impacte très fortement les arbres. Avec la sécheresse, des arbres meurent. La forêt est sensible au choc climatique et va stocker moins de carbone que les années précédentes.*

*Le bois est aussi une ressource. Le secteur forestier emploie actuellement 425 000 personnes en France et recèle un fort potentiel en emplois, en protégeant les forêts anciennes et en investissant dans les entreprises du secteur afin de reconstituer une filière complète. Ainsi, il y a deux fois plus d'emplois en Allemagne avec deux fois moins de forêts. Malheureusement en France, l'Office national des forêts (ONF) a été démantelé sous les précédents quinquennats avec des milliers de suppressions d'emplois et des missions qui se concentrent toujours plus sur l'exploitation et toujours moins sur la protection.*

**La France a le troisième massif forestier d'Europe derrière la Suède et l'Espagne, elle doit se montrer digne de ce patrimoine naturel, le conserver et le valoriser :**

1. **Définir une stratégie nationale sur les forêts.** L'Etat doit se doter d'un outil de pilotage stratégique de la forêt. Cet outil doit s'appuyer

sur un **ONF rénové et renforcé qui doit voir évoluer son statut actuel d'Établissement Public Industriel et Commercial vers un statut d'Établissement Public Administratif.**

Créer 5 000 nouveaux emplois à l'ONF (autant qu'en 1985) dont 80 % de fonctionnaires assermentés d'ici 2027. L'ONF doit également être partie prenante de la recherche scientifique et au service de la gestion en commun des forêts. L'ONF préfigurera un mode de gouvernement plus démocratique de la forêt intégrant la société civile.

### 2. Protéger 10 % des forêts françaises dans des zones en libre évolution

avec un pourcentage minimum dans chaque région et secteur (augmentation de la biodiversité, du stockage carbone) par un régime fiscal spécifique et incitatif. Veiller à l'entretien des corridors forestiers et assurer la protection des espaces protégés en lien avec les associations. Augmenter la surface forestière en rachetant des terrains à l'agroforesterie et aux petits propriétaires qui ne peuvent pas prendre soin de leurs forêts par un programme d'investissement public-commun. Mobiliser l'épargne populaire et mieux encadrer qualitativement les incitations fiscales pour inciter à planter et protéger de la forêt.

### 3. Interdire les coupes rases dans les vieilles forêts et les limiter à un hectare dans les plantations,

excepté pour raisons sanitaires et progression de la biodiversité. En Suisse, l'interdiction stricte des coupes rases date de 1876 et elle est déjà encadrée en Allemagne. Il faut couper du bois mais pas n'importe comment.

### 4. Interdire les exportations de chêne brut en dehors de l'UE. 30 % du

chêne est exporté alors même que les scieries chêne fonctionnent à 60% de leurs capacités par manque de matière première. Investir dans les scieries pour qu'elles puissent s'adapter aux différentes espèces. Protéger les 425 000 emplois de la filière bois en structurant la filière, en améliorant les conditions de travail des personnes qui y sont employées et en faisant connaître la filière qui a du mal à recruter.

#### 5. Favoriser la création d'au moins 30 000 emplois communs pour protéger les forêts.

Ils doivent permettre de vérifier que la replante d'arbres se fasse en priorité à partir d'arbres feuillus et résistants à la chaleur issus d'espèces européennes et dans des forêts mélangées, que la diversité des peuplements arborés, arbustifs et herbacés participe à leur résilience. Ils doivent aussi permettre d'animer l'espace forestier avec les enfants et les écoles, de surveiller les forêts en cas de forte chaleur et de restaurer les sources d'eau des forêts. Transformer le gouvernement des forêts en passant d'une décision verticale à un gouvernement partagé avec les populations locales et les agents dans un modèle coopératif et commun.

#### 6. Maintenir les récoltes de bois en forêt au niveau de la production de 2016 (80% de la production biologique annuelle).

L'augmentation du prélèvement de bois doit se faire hors forêts (haies, arbres de plein champ) tout en plantant 800 000 km de haies bocagères en trente ans pour préserver la biodiversité, préserver les sols, stocker le carbone et entretenir nos paysages uniques.

#### 7. S'opposer à l'application du traité de

libre échange avec le Mercosur pour lutter contre la déforestation importée et contribuer ainsi concrètement à la solidarité internationale et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le monde. Les politiques européennes doivent viser la relocalisation de l'activité forestière.

### OBJECTIFS 2022-2027

75 000 emplois créés dont 5 000 emplois publics (ONF), 30 000 communs et 40 000 marchands. La protection des forêts doit permettre de créer un puits carbone et de stocker 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-eq par an. Ce n'est pas une diminution des émissions mais un rétablissement des capacités d'absorption des forêts.

## 4. TRANSFORMER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

*En déclin constant depuis les années 1970, l'industrie a perdu 2,2 millions d'emplois depuis 1975. En 2019 l'industrie emploie encore 3,6 millions de salarié-e-s. Ce déclin rend la France encore plus dépendante d'arbitrages économique-industriels réalisés dans d'autres pays. Une reprise industrielle forte et ciblée est donc stratégique pour réussir la transition écologique. La nouvelle politique industrielle doit prendre en compte des objectifs sociaux et environnementaux, qui dépassent la nécessaire amélioration de la compétitivité et les re-localisations. Le soutien à l'innovation doit permettre d'accélérer le développement des entreprises, avec une priorité pour les TPE/PME, entreprises intermédiaires qui offrent des solutions pour la transition écologique.*

*L'industrie manufacturière est à l'origine de 17% des émissions de GES en France (79 MtCO<sub>2</sub>), soit la quatrième source d'émissions.*

*Les émissions de GES du secteur numérique, secteur à la croissance exponentielle, doivent être particulièrement contrôlées, depuis les composants jusqu'aux logiciels et systèmes. Les solutions numériques au cœur du fonctionnement de tous les systèmes industriels sont à la source de gains importants d'optimisation sur la gestion de l'énergie, de la mobilité et de la production.*

**Pour renforcer sa souveraineté et disposer des moyens de réduire l'impact environnemental des activités de production, la France doit engager de manière volontariste**

la réindustrialisation du pays.

- 1. Les infrastructures de réseau doivent être entièrement publiques** pour contrer les situations de rentes privées. Les réseaux (fibre ou toute autre solution technique) garantissant l'accès au très haut débit abordable pour tou-te-s les résident-e-s dans toutes les communes de France, seront nationalisés ou départementalisés. Les autoroutes seront reprises en gestion publique au plus tard à la fin des concessions. Les réseaux existants, qu'ils soient d'énergie ou ferroviaires, seront publics (Réseaux de transport d'électricité, Réseaux ferrés de France ...)
2. Adopter une **loi sur la sobriété numérique** qui vise la réduction de l'empreinte carbone de 40% du numérique d'ici la fin du quinquennat. Créer une convention citoyenne permanente sur l'usage du numérique qui traitera notamment la question de la limitation des flux de données.
3. Imposer que les data centers récupèrent l'énergie issue de la chaleur qui y est produite notamment en les connectant à des réseaux de chaleur urbains.
4. Mettre en place des **logiciels libres dans toutes les administrations et les établissements scolaires** du primaire au supérieur, **promouvoir les communs numériques** (en commençant par l'école et la fonction publique).
- 5. La Caisse des Dépôts et Consignations / Banque Publique d'Investissement investiront 80% de leurs encours en fonction des transitions** nécessaires au regard



de l'empreinte carbone de la France, notamment en ce qui concerne la transition industrielle. 20% resteront disponibles pour les autres besoins. Ces institutions financières doivent massivement accélérer leurs investissements dans les domaines clés de la transition industrielle et notamment dans les solutions pour électrifier les procédés à basse et moyenne température et utiliser de l'hydrogène bas-carbone pour les procédés à haute température dans l'industrie lourde, ainsi que pour décarboner des procédés industriels très émetteurs comme la production de clinker pour le ciment.

6. Définir une stratégie d'investissement industriel de l'Etat et un outil de pilotage de cette stratégie. Quand cela est nécessaire, des **prises de participation au capital d'entreprises** stratégiques doivent permettre de préserver les compétences et les technologies industrielles afin d'éviter des fermetures définitives ou des délocalisations. L'agence des participations de l'Etat doit être un outil au service de la préservation du tissu économique en vue de sa transformation écologique.

7. **Réforme du marché des quotas carbone au niveau européen** avec suppression dès 2023 - et pas entre 2026 et 2035 comme le propose la Commission Européenne - des permis à polluer distribués gratuitement aux industries lourdes pour échapper au principe du pollueur-payeur, et adoption d'un prix plancher pour atteindre 80€ en 2027 et 100€ en 2030. Ceci sera couplé à une protection de l'industrie européenne via une taxe carbone aux frontières [cf partie "fiscalité"]

## OBJECTIFS 2022-2027

**100 000 emplois nets** créés. Cela va passer par des transformations majeures. 80 000 emplois pourraient disparaître dans des secteurs trop polluants tandis que 180 000 emplois devraient être créés dans d'autres secteurs (100 000 dans le numérique et les entreprises innovantes si l'on suit la tendance actuelle, 80 000 dans des industries légères et relocalisées)

En parallèle, le renforcement des commerces de proximité générera 50 000 emplois.

Economiser **20,5 millions de tonnes de CO2-eq par an**

## 5. RÉNOVER L'ENSEMBLE DU PARC BÂTI D'ICI 2050

*En 2019, le secteur du bâtiment a émis 81 MtCO2-eq, soit 18 % des émissions françaises. Sont concernés les bâtiments actuels et les bâtiments futurs, les logements mais aussi l'ensemble des bâtiments publics et privés. Le logement résidentiel est responsable à lui seul de près de 11% des émissions de CO2-eq (48 Mt).*

*En plus d'être une source importante d'émissions, la consommation énergétique utilisée pour le chauffage est aussi un gouffre financier pour les ménages les plus modestes. Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 6,6 millions de personnes vivent dans une situation de précarité énergétique, qui concerne désormais aussi les périodes estivales, et 50 % d'entre elles habitent une passoire thermique.*

*Le problème des 4,8 millions de passoires thermiques est à affronter immédiatement plutôt qu'à reporter indéfiniment (au rythme actuel il faudrait plus de 20 ans pour supprimer les passoires thermiques).*

*La France doit devenir un pays pionnier dans la réhabilitation du bâti, étape indispensable pour atteindre la neutralité carbone et améliorer la qualité de vie des Français-e-s.*

*Face à cette ambition, les obstacles industriels, économiques et administratifs sont nombreux. L'Etat devra piloter au plus près la stratégie d'ensemble et investir dès le début du mandat dans le développement d'un plan incluant les objectifs, les acteurs-trices et les goulots d'étranglement clés comme la formation de personnes qualifiées, la recherche sur les solutions techniques, l'amont de la filière, l'approvisionnement en matériaux adaptés...*

1. **Rénover l'ensemble du parc bâti au niveau BBC d'ici 2050** en donnant les moyens aux collectivités locales de rénover énergétiquement au niveau BBC la moitié des bâtiments publics de leur commune dans ce quinquennat (via la Banque des Territoires) et en rénovant 700 000 logements par an.
2. Considérer comme première des **priorités environnementale et sociale la rénovation énergétique du parc de logement social** classé E, F et G puisqu'elle permettra aussi de lutter contre la précarité énergétique.
3. **Engager la construction de 750 000 logements sociaux BBC sur le quinquennat** pour lutter contre le mal logement et répondre aux exigences de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qu'il faudra doter de nouvelles ambitions pour certains territoires en tension, notamment en Ile de France. Après avoir supprimé 1,7 milliard d'euros de recettes au monde HLM en abaissant les APL et imposant la réduction du loyer de solidarité, l'Etat doit redonner des moyens conséquents aux bailleurs sociaux.
4. **Rénovation : mettre en place une prise en charge directe pour les propriétaires qui en ont besoin.** Les aides à la rénovation seront

simplifiées et augmentées afin de **garantir le zéro reste à charge pour les prioritaires des cinq premiers déciles**. Le niveau d'aide serait dégressif jusqu'au 8e décile. La neutralité financière de l'opération ne suffit pas, il faut que la rénovation permette de réduire les factures, notamment pour les ménages les plus pauvres, et d'améliorer le confort. **10 000 emplois communs seront consacrés à informer les propriétaires** de leurs droits et de l'intérêt des rénovations et accompagneront en particulier les co-propriétés pour y développer des projets communs de rénovation lorsqu'ils sont nécessaires.

5. **Interdire l'installation de chauffages au fioul dès 2022** et avoir entièrement éradiqué ce mode de chauffage d'ici 2030. Étendre les réseaux de chaleur en énergie décarbonée dans toute construction neuve collective privée et publique qui se trouve à proximité.
6. **Rendre obligatoire la rénovation globale au niveau BBC des passoires thermiques en cas de changement de propriétaire dès 2024** ou dans le cadre des grands travaux pour les copropriétés. Modifier le cadre réglementaire sur la performance énergétique pour interdire toute nouvelle mise en location d'un bien d'étiquette F et G dès 2024 et E en 2028 [dans la loi climat les dates sont respectivement de 2028 et 2034] et mettre en place un régime d'incitation fiscale à la rénovation énergétique au moment des mutations. **Pour les propriétaires de plus de quatre logements, rendre obligatoire la rénovation de l'ensemble de leur parc immobilier** avant 2035.
7. **Rendre obligatoire la rénovation**

**énergétique au niveau BBC du parc privé dans le tertiaire** pour les surfaces supérieures à 1 000 m<sup>2</sup> avant 2030, à l'exception des espaces dont la facture énergétique observée ne dépasse pas le BBC. La Caisse des dépôts prêtera de manière systématique aux PME un prêt à taux zéro avec remboursement sur la durée nécessaire au gain d'économie attendu.

8. **Limiter la climatisation** en appliquant strictement la réglementation européenne sur les gaz fluorés.
9. **Lever progressivement l'obstacle du manque de main d'oeuvre qualifiée** en garantissant de la continuité dans les dispositifs d'aide. Cela donne à la filière la visibilité nécessaire au développement massif des parcours de formations pour réaliser ces ambitions.

## OBJECTIFS 2022-2027

**160 000 emplois directs nets** créés sur le quinquennat, ce qui suppose un investissement massif des Régions dans la formation professionnelle et la structuration des filières. 25 000 emplois créés autour du chauffage. 10 000 emplois communs pour l'information des propriétaires.

Economiser **34,7 millions** de tonnes de CO<sub>2</sub>-eq par an

## 6. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ORGANISER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE POUR UNE FRANCE SANS PÉTROLE

*Pas de transition sans transformation de l'industrie de l'énergie, qui représente 10% des émissions nationales (46 Mt CO<sub>2</sub>-eq en 2019 réparties principalement dans la production d'électricité - 21 Mt CO<sub>2</sub>-eq - et le raffinage du pétrole -9 Mt CO<sub>2</sub>-eq).*

*Notre modèle n'est pas soutenable. La consommation énergétique finale en 2019 provenait à 63% d'énergie fossile. 24% de la consommation est électrique, dont les trois quarts d'origine nucléaire.*

*Cette partie traite de la production énergétique en complément de tous les efforts réalisés par ailleurs pour diminuer la consommation d'énergie.*

**La France doit adopter une stratégie volontariste de développement des énergies renouvelables et de décarbonation de la production d'énergie, couplée à un plan de sortie du nucléaire pour viser une France sans pétrole (à l'exception de réserves stratégiques et militaires).**

1. **Donner les moyens aux territoires d'investir dans les énergies renouvelables.** Ce sont aux collectivités locales et aux citoyen-ne-s de choisir les énergies qui leur correspondent (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, biogaz non issu de terres agricoles,

marémotrice...). Nous proposons de supprimer la limitation actuelle faite aux collectivités d'investir dans des projets en énergies renouvelables. Redéfinir l'énergie verte en la fondant uniquement sur un mix à 100% en énergies renouvelables. Faciliter le développement de communautés énergétiques locales.

2. **Intégrer la production énergétique dans les normes de l'habitat.** Obligation d'installations photovoltaïques sur toute construction neuve ou réhabilitée de plus de 200m<sup>2</sup> le permettant. Renforcement et simplification de l'autoconsommation sur l'habitat individuel avec encouragement du chauffage solaire et de la géothermie.
3. **Accompagner la sortie des énergies fossiles.** Arrêt total des trois dernières centrales à charbon et de l'importation du gaz de schiste dès 2023. Arrêt à 50 % des centrales au gaz en 2030.
4. **Obliger l'État et les collectivités territoriales à se fournir au moins à 50 % en énergie verte en 2025** et prise en compte dans le bilan de gaz à effet de serre des collectivités du mix électrique des offres de fourniture d'électricité.
5. **Déployer de nouveaux parcs éoliens** terrestres et offshore et de petites installations hydroélectriques respectant les équilibres de biodiversité. Facilitation du remplacement des mâts d'éoliennes existants pour renforcer leur puissance installée.
6. **Accompagner la sortie du nucléaire** en soutenant la reconversion des territoires concernés, le développement d'une filière compétente pour le démantèlement

progressif des réacteurs, l'augmentation des moyens de contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire. Élaborer un plan de gestion transparent, démocratiquement débattu, et sans enfouissement irréversible des déchets nucléaires.

7. Lancer dès 2022 avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les acteurs de la filière le plan de refonte global du réseau de distribution électrique pour qu'il s'adapte aux évolutions prévues.

## OBJECTIFS 2022-2027

**225 000 emplois nets** marchands créés [En 2017, Negawatt annonçait 400 000 emplois nets créés en 2030 ce qui équivaldrait à 300 000 emplois créés dans les ENR en 2027 ; on considère également qu'il pourrait y avoir 50 000 disparitions d'emplois dans le nucléaire, 5 000 dans le charbon et 20 000 dans le gaz]

Economiser **15,4 millions** de tonnes annuelles de CO<sub>2</sub>-eq à horizon 2027

## 7. RÉDUIRE LES DÉCHETS ET FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI

*En 2019, le traitement des déchets a émis 14 Mt de CO<sub>2</sub>-eq soit 3 % des émissions nationales. Le méthane, principalement issu du stockage des déchets, représente 87,3 % de ces émissions.*

*L'enjeu est à la fois de réduire les déchets à la source, de les valoriser ou de les réemployer et in fine de mieux les recycler. Cette tendance est déjà à l'œuvre puisque la quantité de déchets ménagers et assimilés est stabilisée alors que la population augmente, il est maintenant nécessaire de l'amplifier en réduisant la quantité de déchets produits.*

*Il existe également un enjeu de réduction des déchets professionnels, notamment dans la construction. Dans ce domaine, contrairement aux déchets ménagers, la quantité de déchets a continué à augmenter.*

*Au total, avec un petit peu plus de 45% des déchets recyclés ou compostés, la France est sous la moyenne de l'Union Européenne (47%) et très loin de l'Allemagne (67%).*

**La France doit s'attaquer résolument à la réduction des déchets ménagers et professionnels et ainsi rattraper son retard, et cela d'autant plus que les solutions existent.**

1. **Création locale de 10 000 ateliers de réparations de matériel** de la vie courante (vélos, électroménager, vêtements, jouets...) équipés d'imprimante 3D avec 40 000 emplois communs et marchands pour aider à les animer et les

soutenir. Les associations et les artisan-e-s travaillant dans la réparation seront parties prenantes de ces ateliers (ex : Emmaüs, cordonnier-e-s, couturier-e-s...). Leur répartition se fera partout en métropole et en outre-mer.

2. **Investir dans les centres de compostage et de méthanisation** pour donner aux collectivités les moyens d'atteindre l'objectif de valorisation sous forme de matière de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025, objectif prévu par la loi. Améliorer la collecte des déchets ménagers biomasse, notamment dans les principaux centres urbains. Garantir que les usines de méthanisation ne détournent pas des produits agricoles et utilisent exclusivement des résidus et des déchets.
3. **Les unités d'incinération** sans valorisation énergétique seront arrêtées.
4. **La construction est le premier producteur de déchets en France.** Un tri rigoureux sur les chantiers BTP devrait permettre d'atteindre un taux de recyclage de 70 % des déchets du BTP valorisés en 2023 sous peine de sanctions financières. Un fond de réemploi sera créé pour faciliter le réemploi des matériaux issus de la construction et de la déconstruction des bâtiments.
5. **Un objectif de 50% de vrac alimentaire** et réutilisable dans toute surface commerciale de plus de 400m<sup>2</sup> sera adopté pour la fin du quinquennat et **le plastique à usage unique sera interdit.**
6. **La consigne de verre sera obligatoire pour les cafés, hôtels et restaurants**

en 2024. Tous les plans alimentaires territoriaux devront intégrer un plan de consigne pour le verre et de réduction des déchets à la source. Les normes de réemploi du verre seront ajustées (à l'image de ce qu'a fait l'Allemagne) pour que les microfissures qui ne sont pas dommageables sanitaire ne soient plus un obstacle.

- 7. La publicité sera fortement limitée** pour diminuer les incitations à l'achat de produits souvent non désirés. Les charges des entreprises liées à la publicité ne seront plus déductibles au-delà d'un certain seuil du chiffre d'affaires. Les publicités ciblant les enfants ou promouvant des produits polluants seront interdites. A la place du "Non à la publicité", le "OUI Pub" sera généralisé à l'ensemble du territoire dès 2023. Des solutions d'information, notamment digitales, devront permettre à celles et ceux qui le souhaitent de trouver autrement les informations sur les produits de consommation.
- 8. Allonger les durées de vie des produits** dans l'ensemble des secteurs via l'allongement de la garantie légale et la lutte contre l'obsolescence programmée. L'action de groupe sera simplifiée, ce qui permettra aux associations de consommateurs d'avoir plus d'outils juridiques pour agir.
- 9. Imposer la création d'une filière permettant de réutiliser ou de recycler la collecte des déchets numériques** notamment pour la récupération des terres rares et des métaux précieux, enjeu environnemental mais aussi industriel, militaire et géopolitique.
- 10. Renforcer les moyens de police et**

**les sanctions juridiques et fiscales en cas de pollutions** individuelles ou industrielles. Le principe du pollueur-payeur doit être renforcé et un véritable droit des sols instaurant un cadre juridique transversal et complet doit être développé. La dépollution de sites affectés par les déchets toxiques doit être engagée dès ce quinquennat par les responsables (entreprises, décharges...), et les groupes qui ont tenté d'organiser l'insolvabilité des filiales concernées seront poursuivis. Mettre en place un plan massif pour la rénovation des friches actuelles.

## OBJECTIFS 2022-2027

**60 000 emplois communs seront créés**, dont 40 000 dans les ateliers de réparation, 10 000 pour développer des composts et de la méthanisation et 10 000 autres dans les industries de la récupération avec une balance entre destructions d'emploi dans ce secteur (publicité, incinération) et créations d'emplois (économie circulaire, recyclage). Economiser **4,7 millions** de tonnes annuelles de CO<sub>2</sub>-eq à horizon 2027.

## 8. DEVENIR UN PAYS PRÉCURSEUR DES TRANSPORTS SOBRES ET PARTAGÉS

*Le changement de notre trajectoire énergétique passera aussi par une réforme de nos modes de transport, premier secteur en termes d'émissions en 2019 (136 Mt CO<sub>2</sub>-eq soit 31% des émissions nationales).*

*Le fret représente 32 % des émissions du transport, soit 43 millions de tonnes, majoritairement induit par le fret routier qui représente 89% des tonnes.kilomètre (9% pour le ferroviaire et 2% pour le fluvial). Pour atteindre dès 2030 l'objectif de 30% du fret non-routier et non aérien, il faut encourager le report modal sur le ferroviaire sans négliger le rôle du fluvial.*

*Dans le transport de passagers, la voiture particulière représente 80 % de nos kilomètres parcourus pour 92% des émissions de GES.*

**Faire de la France un pays précurseur des mobilités actives et partagées, et de l'usage des véhicules sobres et peu émetteurs.**

- 1. Accompagner le fort déploiement du transport ferroviaire en investissant 3 milliards d'euros supplémentaires par an.** L'objectif est de participer activement à la régénération des réseaux nationaux principaux et des trains du quotidien, à la modernisation du matériel, ainsi qu'à la relance des trains de nuit avec une offre complète pour toutes les distances supérieures à 5 heures.
- 2. Mise en place d'une offre complète de ferroutage et de transport**

**combiné** entre les grands ports, gares et axes routiers transversaux.

- 3. Rendre la mobilité ferroviaire plus accessible à tou-te-s** en encourageant les trajets combinés par la création de 300 000 places de vélos dans les gares, en développant l'offre (élargissement des plages horaires et trains plus fréquents) et en proposant une nouvelle ambition pour la tarification sociale des transports collectifs.
- 4. Diminuer le trafic aérien intérieur** en interdisant la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants. **Supprimer l'exonération de kérosène sur les vols intérieurs.** Interdire des vols pouvant être substituables par un trajet en train de moins de 4h30 (puis de 5h) et adopter une éco-contribution kilométrique renforcée.
- 5. Mise en application stricte de la réglementation européenne** sur les poids lourds neufs, soit un tiers qui seront équipés de motorisations n'utilisant pas d'énergies fossiles en 2030.
- 6. Redevance poids lourds progressive sur les principaux axes de transit conformément au cadre européen et dans une logique de péréquation nationale.** Cette taxe verra ses recettes partagées entre l'État et les collectivités et sera fléchée vers les

infrastructures de fret ferroviaire et le renouvellement du matériel roulant routier et ferroviaire.

**7. Obligation dès 2026 pour toutes les collectivités de mettre en place des infrastructures logistiques pour décarboner les transports de marchandises à l'échelle de leur territoire**

en s'appuyant sur la mutualisation, l'électrification (notamment par retrofit des véhicules utilitaires légers) et le déploiement de fret à partir de mobilités douces.

**8. Encourager l'utilisation de voitures sobres pour tou-te-s**

en réformant le système de Bonus/Malus pour y insérer un critère de poids et réajuster le barème afin d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne sur les émissions moyennes de GES des voitures neuves (81 gCO<sub>2</sub>e/km) dès 2023 à la place de 2025. Interdire la publicité sur les véhicules non compatibles avec la trajectoire de neutralité climatique (ex : véhicule émettant plus de 95 gCO<sub>2</sub>/km).

**9. Amplifier le développement des mobilités partagées et collectives :**

en généralisant les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports en commun sur les autoroutes et les voies rapides, tout en accompagnant le développement des plateformes de covoiturage dans les zones peu et moyennement denses.

**10. Accélérer la fin de la vente des véhicules thermiques neufs.**

Programmer à 2025 la fin de la vente des véhicules particuliers neufs émettant plus de 110 g de CO<sub>2</sub> et **2030 pour les autres véhicules thermiques neufs particuliers.** Interdire la vente des véhicules utilitaires légers

utilisant des énergies fossiles en 2035 avec interdiction dès 2025 des véhicules utilitaires légers de plus de 140 g CO<sub>2</sub>/Km. Accélérer le déploiement d'un réseau solidaire (couverture territoriale et prix contrôlés) de recharges électriques ;

**11. Investir 4 milliards d'euros sur cinq ans dans le Fonds Mobilités actives pour aider les collectivités à se doter d'une politique vélo cohérente**

avec les ambitions de la stratégie nationale bas carbone en atteignant 100 000 km de pistes cyclables sécurisées en 2027, en facilitant l'acquisition de vélos/VAE/ vélos cargos (aide à l'achat) et la réparation de vélos d'occasion et en généralisant et revalorisant le Forfait Mobilité Durable (pour les salarié-e-s des entreprises et les fonctionnaires).

**12. Favoriser le développement d'une industrie du vélo et des VAE française**

par le développement de formation professionnelle permettant la reconversion vers ce secteur et l'émergence d'un label "Made in France" reconnu pour la qualité et la durabilité de ces cycles.

**13. Développer un service public de proximité pour le conseil et d'accompagnement des changements d'usage de la mobilité**

nécessitant le recrutement de 2 000 ETP dont les missions seront de faire bénéficier à chaque citoyen-ne-s de conseils en mobilité et les accompagner dans leurs changements de mobilités.

**14. Créer 10 000 emplois communs pour accompagner le changement d'usage des mobilités au sein des territoires.** Ces emplois viendront en soutien des autorités organisatrices

de la mobilité et auront un rôle d'animation et d'accompagnement aux changements de mobilité auprès des territoires et notamment des écoles/citoyen-ne-s/entreprises/institutions publiques et de soutien auprès des entreprises pour réaliser leur Plan de Mobilité Entreprise.

## OBJECTIFS 2022-2027

L'industrie automobile, les compagnies aériennes et le fret routier seront impactés par les transformations profondes du secteur des Transports et devront être accompagnés afin de fournir des solutions pérennes et adéquates. **Ainsi l'industrie automobile devrait perdre 150 000 emplois, le fret routier 110 000 et l'aérien 12 000 d'ici 2030, soit 272 000 emplois appelés à disparaître.**

Toutefois, le report modal devrait avoir un impact positif notamment grâce à l'essor du vélo - 70 000 emplois dont 20 000 dans l'industrie et 50 000 dans le service - vente & réparation, et au développement de la cyclologistique -75 000 emplois. Du côté du secteur ferroviaire, le report devrait induire la création de 45 000 emplois (25 000 dans le fret et 20 000 dans le transport de passagers). Enfin, 12 000 emplois (2000 publics ; 10 000 emplois-communs) seront créés pour accompagner la transition, **soit une création de 202 000 emplois au total.**

Ce qui nous mène à une **perte nette de 70 000 emplois**

Économiser **54 millions** de tonnes annuelles de CO<sub>2</sub>-eq à horizon 2027

## 9. ETRE FER DE LANCE DE LA TRANSITION EN EUROPE ET DANS LE MONDE

La bataille climatique sera gagnée ou perdue au niveau mondial. Il s'agit donc d'être exemplaire au niveau national mais aussi à l'extérieur, dans les relations que la France entretient en Europe et avec le reste du monde. Les cadres stratégiques actuels de réduction des émissions sont insuffisants sur deux aspects : d'une part, les secteurs du transport maritime et de l'aviation ne sont pas couverts par les Contributions déterminées au niveau national (CDN) ; d'autre part, ils ne prennent pas en compte la question des changements de mode de vie nécessaires pour réussir la transition écologique et la question de l'équité vis-à-vis de ces changements.

Cette question de l'équité est essentielle : les émissions produites par les 1 % les plus riches de la population mondiale représentent plus de deux fois la part cumulée des 50 % les plus pauvres. Pour atteindre l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris, les 1 % les plus riches de la population mondiale doivent diviser au moins par 30 leurs émissions actuelles. Dans cette optique, les émissions par habitant des 50 % les plus pauvres pourront être multipliées par trois en moyenne par rapport à leur niveau actuel.

Par ailleurs, la question des émissions importées est un immense problème. L'empreinte carbone de notre pays (émissions nationales - émissions exportées + émissions importées) provient pour moitié des émissions associées à des importations d'Europe et d'Asie. Tous les secteurs sont concernés : les importations représentent ainsi 46% des émissions du transport national, 39% de la branche logement (liées notamment aux importations de la

branche construction) ou 49% du poste de l'alimentation - d'après les estimations du Haut conseil pour le climat.

### 1. Soutenir l'adoption plus vite et de manière plus ambitieuse d'un système de tarification du carbone aux frontières de l'UE.

Les prix du carbone sont largement inférieurs aux niveaux qui seront nécessaires pour favoriser la décarbonisation et atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Les taux sont les plus bas dans les secteurs de l'industrie et de l'électricité, et sont encore affaiblis par le soutien aux combustibles fossiles. Atteindre les objectifs de réduction des émissions définis dans les CDN nécessite des mesures équivalentes à des augmentations du prix du carbone à 100 EUR/tCO<sub>2</sub> d'ici 2030. Un tel mécanisme doit s'accompagner de la création d'un véritable mécanisme d'évaluation des émissions importées, intégrant des indicateurs de déforestation. Le mécanisme doit aller au-delà des seuls secteurs de l'électricité, du ciment, des engrais, de l'aluminium, du fer et de l'acier (position de la Commission) pour couvrir l'ensemble des produits transformés et il devra s'appliquer dès 2023 (et non 2026).

### 2. S'accorder d'urgence avec nos partenaires sur des politiques plus ambitieuses pour le transport maritime et l'aviation,

par une suppression des quotas-carbone gratuits dès 2023 pour le secteur aérien. Il s'agira notamment de plafonner le nombre d'avions commerciaux en service au niveau de 2019 et de réguler la vitesse maximale des bateaux desservant les ports européens à partir d'un

pays tiers, de taxer le kérosène aérien intra-européen et d'investir massivement dans des lignes ferroviaires intra européennes

**3. Le mandat de la Banque centrale européenne (BCE) doit être revu** pour intégrer comme principe directeur la lutte contre le changement climatique et le chômage. En attendant, la BCE doit immédiatement mettre fin à tout soutien direct ou indirect aux entreprises qui développent des combustibles fossiles, notamment en excluant ces entreprises de ses achats d'actifs et de son cadre de garantie ; aligner son cadre de garantie sur les objectifs climatiques de l'UE ; mener des opérations de refinancement spécifiques pour des activités présentant des avantages importants pour l'environnement ; fixer des objectifs élevés en matière de surveillance pour pousser les banques à réduire leur exposition à des activités très polluantes.

**4. Aider les pays les plus démunis à réussir un développement sans émissions de GES** en agissant sur plusieurs leviers **1/ Un meilleur traitement de la dette**, y compris un soutien supplémentaire sous forme de subventions et d'annulations de dettes, pour couvrir les coûts de protection de la santé et du bien-être de leurs citoyens-ne-s, pour les projets de restauration et de diminution de l'empreinte écologique et d'adaptation aux changements climatiques, et pour rétablir la viabilité de la dette. **2/ Un plan Marshall pour les pays à faibles revenus** : un tel plan pourrait non seulement soutenir la transition écologique, notamment couvrir les besoins imminents en matière d'infrastructures pour fournir

une eau propre, une électricité abordable et fiable, des transports efficaces et sûrs et des services de télécommunications fiables, mais également aider à la sortie de la pandémie, et à maîtriser les flux migratoires Sud-Sud et Nord-Sud. Pour cela, Il faut tenir et dépasser l'engagement pris par les pays du G7 en 2009 de contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an pour aider la transition des pays les plus pauvres en fixant cette contribution à 1% du PIB des pays du G7, soit 360 milliards **3/ La création d'un système qui permette le transfert de technologie des pays riches vers les plus pauvres** pour que les pays à faibles revenus puissent réussir la transition écologique de leurs économies notamment par la levée d'un certain nombre de brevets.

### 5. Œuvrer à une réforme du commerce international en promouvant le juste échange, troisième voie entre le libre-échange et le protectionnisme.

En attendant une improbable réforme de l'OMC **1/ Adopter un 'buy European / buy sustainable act'**, qui introduise des critères de localité et de durabilité dans les marchés publics, à l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis ou en Chine, de manière à protéger la commande publique de la concurrence territoriale et à favoriser l'industrie européenne. Il conviendrait également de conditionner les commandes publiques au respect de certains plafonds d'émission importées. **2. Inclure des clauses sociales et environnementales dans tous les mandats** de négociation sur tous les traités commerciaux en cours de discussion pour y insérer des clauses contraignantes liées au développement durable, aux normes sociales et environnementales, avec

des sanctions en cas de non-respect des règles sociales, ce qui permettrait au commerce international de soutenir la transition verte. Ne pas ratifier de traités qui n'intègrent pas de telles clauses. **3/ Mettre un terme à la possibilité qu'ont les compagnies internationales d'attaquer les Etats** à travers les tribunaux d'arbitrage en cas de changements de législation, même si les Etats se retirent d'un traité par exemple. Cette possibilité empêche de fait ou ralentit la transition dans un grand nombre de secteurs au vu du coût des dédommagements qui pourraient être attribués par les tribunaux d'arbitrage.

**6. Œuvrer à l'avènement d'un système fiscal international plus juste** : des mesures susceptibles de mettre un terme à la course fiscale vers le bas entre pays pour mettre fin aux flux illicites et à l'évasion fiscale sont de plus en plus urgentes pour garantir que chacun paie sa juste part dans le rétablissement de finances publiques saines. De telles mesures devraient également permettre de dégager des revenus pour soutenir les investissements nécessaires dans les pays les plus pauvres. Soutenir la relance d'une négociation plurilatérale en faveur d'un taux d'imposition universel sur les bénéfices des multinationales plus ambitieux, au minimum de 21%, et d'obligations fortes de publication des données financières et fiscales du groupe et de toutes ses filiales, non agrégées et entièrement accessibles au public. La France doit porter l'interdiction du versement de

dividendes par les multinationales en cas de non-respect de la trajectoire imposée par les Accords de Paris.

**7. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres dans chaque action de l'exercice de la politique étrangère** : fixer l'objectif de parité des postes à responsabilité au Ministère des Affaires Étrangères, y compris au sein de son réseau d'ambassades et consulats, et de ses opérateurs à la fin du mandat présidentiel ; promouvoir la participation et la représentation des femmes aux positions décisionnaires dans chaque action diplomatique ; collaborer avec les organisations féministes de la société civile et les défenseur-e-s des droits des femmes pour mettre en œuvre des mesures aboutissant à l'égalité des genres.

## HUIT ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 1. GOUVERNER AUTREMENT**
- 2. RENFORCER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À LA SANTÉ ET PRIVILÉGIER L'APPROCHE PRÉVENTIVE**
- 3. CONSTRUIRE UNE ÉCOLE ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATRICE**
- 4. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SENSIBILITÉ ET DE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE**
- 5. ADOPTER UNE FISCALITÉ PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS JUSTE**
- 6. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE AU SERVICE DE LA TRANSITION**
- 7. PROTÉGER, ACCOMPAGNER, VALORISER LES TRAVAILLEUR·EUSE·S, LES RETRAITÉ·E·S ET LES PLUS FRAGILES**
- 8. MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

# 1. GOUVERNER AUTREMENT

## UN PILOTAGE DÉMOCRATIQUE ET TERRITORIALISÉ

*Si il est garant de la cohésion et de l'égalité des territoires, l'Etat doit veiller à impliquer la société civile dans la co-élaboration des politiques publiques avec les collectivités locales qui représentent la diversité de nos territoires. L'Etat, sans se désengager, doit sortir d'une logique où il dicte aux acteurs-trices locaux - publics comme privés - quoi faire et comment faire. La dynamique de la confiance doit remplacer la spirale du contrôle. L'ouverture et la coopération doivent remplacer le repli et l'impuissance. La métamorphose doit concerner autant la méthode que la visée.*

- 1. L'Etat pose une stratégie, des objectifs et des moyens, les territoires organisent leur mise en œuvre.** Il ne s'agit pas d'imposer une solution unique à l'ensemble du pays. Au contraire, ce sont les collectivités qui connaissent leur territoire et qui sont les premières interlocutrices des habitants. Elles savent comment déployer de manière la plus efficace et la plus pertinente possible les objectifs fixés par l'Etat. Au lendemain de l'élection, les régions, les intercommunalités, et les communes devront proposer dans les un an un "Contrat de rupture écologique" en sollicitant les acteurs de leur territoire et l'Etat devra clarifier les rôles respectifs des échelons territoriaux.
2. La société civile sera impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces contrats pilotés par les collectivités territoriales. L'Etat

ne reprendra la main qu'en cas de défaut avéré sur l'atteinte des objectifs. **Les préfets, rattachés directement au Premier Ministre plutôt qu'au Ministère de l'Intérieur, seront d'abord en soutien des collectivités territoriales.**

- 3. Transformer la formation des élu-e-s et des cadres de la fonction publique** par une hybridation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), des laboratoires d'innovation publique et de la recherche scientifique et une refonte drastique des règles de passage entre la fonction publique et le privé qui favorisent actuellement la confusion entre intérêt général et intérêts privés aux bénéfices des lobbies. Une administration et une communauté politique ne se gouvernent pas comme une entreprise et nous avons besoin de développer la recherche et la formation en prenant en compte la complexité des enjeux sociaux, économiques, politiques, culturels et environnementaux. Tous les élu-e-s qui le souhaitent doivent pouvoir se former à la manière de conduire le changement sur leurs territoires.
- 4. Un système judiciaire de qualité est indispensable pour faire respecter les règles collectives.** Ses moyens doivent être augmentés pour pérenniser les postes précaires créés en 2020 et 2021 et résorber le stock de procédures en cours. Travailler avec l'ensemble des acteurs et actrice de la justice pour adopter une trajectoire permettant à la France de rattraper d'ici 2030 son retard par rapport aux autres pays européens (10,9 juges pour 100 000 habitants en France contre 21,4 pour les pays membres de l'Union européenne ; 3

magistrats pour 100 000 habitants en France contre 12,3 en moyenne pour les pays membres de l'UE). 20 000 embauches seront nécessaires.

- 5. Créer, grâce à l'appui du Haut Conseil pour le Climat, une formation de 60 heures sur les enjeux socio-écologiques** (limites planétaires, plancher social, etc.) que devront suivre l'ensemble des parlementaires nationaux dès juillet 2022.
- 6. Des partenariats publics-communs.** La transition écologique n'est pas à vendre. Si les services publics sont indispensables, la transition ne peut se faire sans le concours d'un tiers secteur libéré ne répondant ni à la logique marchande, ni au fonctionnement de l'administration publique. Les associations, les collectifs, les assemblées communes, les coopératives des coalitions rassemblant différentes parties prenantes (citoyen-ne-s, entrepreneur-se-s, élu-e-s, associations...) structurent ce tiers secteur. C'est par la délibération démocratique que l'on donnera les moyens à la Guadeloupe de réaliser sa transition comme à St Denis ou à Bayonne. La mobilisation des citoyen-ne-s ne doit pas être opposée à celle des pouvoirs publics mais intégrée comme l'une des dimensions indispensables d'une transition
- 7. Les opérateurs et opératrices publics de la transition doivent être à nouveau en capacité de faire leur travail.** Aujourd'hui, la prééminence de la logique comptable qui prévaut au Ministère des Finances est trop importante et ne s'équilibre pas suffisamment avec les autres ministères et les objectifs de préservation des biens communs. La

dette écologique est plus importante que la dette financière car elle ne peut pas être remboursée. Le Ministère de l'environnement doit aussi être privilégié dans les arbitrages et doit surtout retrouver les moyens d'agir. Alors que la crise est toujours plus profonde, 3 000 postes ont été supprimés chez ses principaux opérateurs pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron (Météo France, ONF, ADEME, parcs nationaux, CEREMA, agences de l'eau, IGN...). Il est indispensable de retrouver en fin de quinquennat le niveau de 2014.

- 8. Mettre en place une Direction de la Neutralité Carbone,** dotée de 100 personnes à sa création et chargée de mesurer le budget carbone de la France, notamment dans l'adoption d'une Loi Carbone annuelle, en parallèle du Projet de Loi de Finances et du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, puis **recruter 13 000 personnes** (une personne pour 500 fonctionnaires) **dont le rôle serait de déployer des stratégies pour prendre en compte les enjeux de transition au sein de l'ensemble des services publics** (formation des personnels, réaliser annuellement un bilan carbone des structures et organisation, plan d'action de réduction des GES, etc.).
- 9. Suivre les propositions du Haut Conseil pour le Climat** qui permettent d'évaluer la trajectoire de la France :
  - considérer l'ensemble de l'empreinte carbone française et la réduction des émissions importées en cohérence avec les accords de Paris
  - améliorer les processus d'évaluation et de suivi des politiques publiques afin d'estimer et de suivre la contribution (positive ou négative) des lois à l'atteinte



- des objectifs climatiques
- intégrer systématiquement l'adaptation au changement climatique dans les politiques aux échelons national et territorial.

#### **10. Éviter la financiarisation, sanctuariser les biens communs.**

Interdire l'acquisition par des entreprises financières (banques, fonds de pension et assurances) d'un certain nombre de biens communs (forêts, eaux, terres agricoles, EHPAD) soit directement, soit indirectement à travers la majorité du capital d'une société.

## **DÉVERROUILLER LA VIE DÉMOCRATIQUE**

*La concentration du pouvoir dans les mains d'une seule personne n'est plus compatible avec les aspirations des Français-e-s, et elle ne produit pas de résultats tangibles. Un changement constitutionnel s'impose pour sécuriser une autre forme de gouvernance, et pour remettre le ou la président-e de la République à sa juste place, en corrigeant notamment l'anomalie démocratique qui lui donne le pouvoir de nommer l'ensemble des emplois civils et militaires.*

*Une réforme constitutionnelle est également rendue nécessaire par les défis que la France doit s'engager à relever sur le plan écologique puisque l'annexion à la Constitution d'une Charte pour l'environnement n'a pas permis au Conseil constitutionnel d'établir un socle de jurisprudences favorisant le respect des engagements de la France sur la question climatique et les questions environnementales.*

**Le ou la futur-e président-te devra utiliser l'article 11 de la Constitution pour soumettre, dès son arrivée à l'Élysée, aux Français-es les ambitions suivantes :**

#### **11. Intégrer dans l'article 1 de notre Constitution la protection de l'environnement et du Climat**

L'annexion de la Charte de l'environnement à la Constitution en 2005 n'a pas permis de développer une jurisprudence forte pour protéger notre environnement et le climat. Symboliquement et juridiquement, il est donc urgent d'inscrire cet impératif dans notre Constitution avec des termes forts de garantie, l'évocation des limites planétaires et le principe de non régression.

#### **12. Redonner un pouvoir d'agir au peuple avec un référendum d'initiative citoyenne (RIC) délibératif**

Un RIC délibératif procède en trois étapes : le peuple peut convoquer une convention citoyenne dès lors qu'il réunit un seuil de signatures de membres du corps électoral (par exemple 2% pour des propositions de lois ordinaires et 4% pour abroger une loi ou proposer une loi constitutionnelle).

Une convention de citoyen-ne-s issue d'un tirage au sort est constituée pour examiner la question posée et rédiger, avec l'assistance de spécialistes du droit, une proposition de loi.

Cette proposition de loi est soumise par référendum au peuple français.

Avec un tel processus, l'exécutif ne pourra pas bloquer la volonté populaire comme il a pu le faire en trahissant les promesses faites à la Convention citoyenne pour le climat.

#### **13. Assurer l'indépendance de la justice en inscrivant l'indépendance de la nomination des magistrat-es**

Les nominations et le régime disciplinaire des magistrats sont aujourd'hui sous l'autorité du Garde des Sceaux et donc du pouvoir exécutif. Afin de garantir

leur indépendance, il convient, comme l'exige de longue date la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de les rendre réellement indépendants de l'exécutif en confiant ce pouvoir à une autorité indépendante (Création d'un Procureur-e général de la Nation).

#### **14. Sortir de la monarchie présidentielle par une pratique du pouvoir concertée et la suppression du pouvoir de nomination du Président (article 13) et de la possibilité de l'appropriation des pleins pouvoirs (article 16)**

Actuellement, le Président nomme, seul, aux emplois civils et militaires de l'Etat. Il faut remplacer cet usage anachronique par une méthode collégiale et transparente de nomination, incluant un contrôle parlementaire.

Quant à l'article 16, pensé lorsque la France était en guerre civile en 1958, aucune autre démocratie ne prévoit de tels pouvoirs, y compris pour faire face à un état de guerre. La symbolique de cet article **renforce la monarchie présidentielle, il convient donc de le supprimer.**

#### **15. Loi ordinaire : proportionnelle aux législatives (même principe de scrutin que les régionales) et changement du calendrier pour que les élections législatives et présidentielles aient lieu conjointement dès 2027**

Les Français-es attendent que leur Parlement soit représentatif de la Nation. Un mode de scrutin proportionnel à deux tours avec une prime majoritaire permet que la diversité des opinions politiques s'exprime à l'Assemblée tout en garantissant une majorité de coalition stable. Par ailleurs, il conviendra, lors des prochaines élections, que le scrutin présidentiel ne soit pas l'unique

déterminant politique de la Nation et donc que les élections législatives et présidentielles aient lieu en même temps.

## 2. RENFORCER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS A LA SANTÉ ET PRIVILÉGIER L'APPROCHE PRÉVENTIVE

*Bien commun précieux entre tous, notre santé est menacée par la détérioration de nos conditions de vie et le néo-libéralisme qui creuse les inégalités d'accès aux soins et affaiblit notre système de santé.*

*Des millions de personnes s'engagent dans leur vie professionnelle pour prendre soin de nous et de nos proches : près de 2 millions de salariés dans le secteur sanitaire ; 3,5 millions dans les secteurs médico-social, de l'aide à domicile et de la petite enfance. Leurs conditions de travail déjà difficiles se dégradent d'année en année.*

**La France doit s'engager dans une politique de santé qui prend soin de tout le monde - de celles et ceux qui sont soigné-e-s comme de celles et ceux qui soignent - reposant sur une politique de prévention et une conception globale de la santé, qui relie la santé humaine, animale et environnementale.**

1. **Revenir à une politique d'ouverture de lits et donc d'embauche de soignant-e-s dans l'hôpital public** alors que le Gouvernement veut encore fermer des lits en 2021 et 2022. L'enjeu majeur sera de faire face à la pénurie de médecins et de personnels hospitaliers dans le prochain quinquennat. Pour cela, il faut revoir complètement les conditions d'emploi, de travail et surtout revaloriser la raison d'être de l'hôpital public qui doit

retrouver son ambition d'hospitalité et de soins de qualité et cesser d'être considéré comme un espace de dépenses et de coût à contrôler. Pour cela, faire voter par le parlement chaque année un Objectif national d'assurance maladie et limiter la Tarification à l'activité (T2A) aux maladies aiguës pour adopter un autre modèle de financement des actes de prévention et de soin, notamment pour les affections de longue durée.

2. Il faut notamment **revaloriser le métier d'infirmiers-ères et de sage-femmes** en leur confiant de nouvelles missions en ville comme à l'hôpital. Ces nouvelles missions doivent être accompagnées d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération pour accélérer et augmenter les mesures du Ségur de la Santé. Le travail en équipe pluriprofessionnelle doit être renforcé et encouragé.
3. Pour diminuer l'intensité de la charge de travail et pouvoir payer et diminuer les heures supplémentaires, l'hôpital public doit à nouveau **embaucher 20 000 soignant-e-s lors du prochain quinquennat**. Face aux problèmes de recrutement, la première étape doit être de titulariser l'ensemble des postes précaires de l'hôpital (intérimaires, contrats courts...).
4. **Rééquilibrer les dépenses de santé en faveur d'une approche préventive** de la santé qui prenne en compte les impacts environnementaux de notre santé et s'appuie sur la médecine scolaire et la médecine du travail.
5. **Soutenir la structuration collective des soignant-e-s autour de "maisons de santé en commun"** qui regrouperont les médicaux et les

paramédicaux qui le souhaitent avec un conventionnement avantageux de l'assurance maladie. Elles pourront aussi accueillir des associations. Ces équipes de proximité seront les interlocutrices des hôpitaux et des collectivités. Elles mailleront progressivement l'ensemble du territoire et constitueront un cadre commun et solidaire pour les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres de santé communautaires, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)... La Sécurité Sociale sera à l'impulsion de cette dynamique. Si les mesures incitatives ne suffisent pas, les médecins seront obligés de s'installer quelques années dans des zones rurales pour être conventionnés.

6. Ces maisons seront appuyées par la refondation d'une véritable **politique de veille épidémiologique** nécessitant la création de **100 000 nouveaux emplois, dont 50 000 emplois publics et 50 000 emplois communs pour des postes de veille sanitaire, de prévention et de lutte contre le non-recours** aux soins.
7. **Renforcer l'accès aux soins de santé mentale, en réinvestissant des moyens humains et financiers dans une véritable psychiatrie de secteur**, qui autorise une prise en charge pluridisciplinaire, décloisonnée, proche des patient-e-s et de leur entourage et la construction d'une relation thérapeutique sur le long terme : restaurer les moyens ambulatoires et hospitaliers supprimés avec la fermeture de quelque 70 000 lits entre 1980 et 2020, adopter un plan d'urgence pour la pédopsychiatrie.

8. **Renforcer les services aux personnes dépendantes, à domicile ou dans des établissements spécialisés via des emplois communs** pour prendre en compte les besoins liés aux évolutions démographiques et garantir des conditions de vie dignes et adaptées aux personnes les plus âgées.
9. **Améliorer l'accueil, la protection et l'accompagnement du jeune enfant** : instauration d'une préparation à la fonction parentale universelle et gratuite pour toutes les familles qui accueillent un jeune enfant ; approche globale au service de la protection de la petite enfance en soutenant des fonctions complémentaires de proximité - familiales, amicales, bénévoles, professionnelles.

### OBJECTIFS 2022-2027

**300 000 emplois créés dont**

- 20 000 de soignant-e-s supplémentaires à l'hôpital public
- 100 000 nouveaux emplois en faveur de la veille épidémiologique 50 000 emplois communs et 50 000 emplois publics
- 120 000 emplois communs dans la petite enfance et la dépendance
- 10 000 emplois publics dans le médico social (collectivités locales)
- 50 000 emplois dans le privé dans le secteur sanitaire et médico-social

### 3. CONSTRUIRE UNE ÉCOLE ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATRICE

1,8 million de personnes au quotidien sont engagées, dans l'enseignement et la formation professionnelle, pour accompagner jeunes et enfants dans l'apprentissage.

Nous devons redonner les moyens à l'école d'être un espace créateur d'égalité et non plus de reproduction sociale. Les enfants de cadres supérieurs remplissent pour moitié les filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur, et parfois jusqu'à 70 % (ENA et Polytechnique), alors qu'ils constituent à peine un quart de l'ensemble des jeunes de leur âge ; on retrouve également dix fois plus d'enfants de cadres (54%) que d'enfants d'ouvriers (5%) dans les écoles d'ingénieur (hors université); 80 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification.

**La France doit changer de logiciel sur l'éducation afin de sortir d'une logique de compétition, lutter contre l'inégalité scolaire et favoriser l'émancipation individuelle et collective.**

1. **Créer 35 000 postes d'enseignant-e-s et de personnel éducatif sur le quinquennat** dont 7 500 dès la première année (nombre de suppression de postes pendant le quinquennat Emmanuel Macron) pour réduire le nombre d'enfants par classe, rétablir le dispositif "plus de maîtres que de classes" afin d'accroître le travail coopératif entre enseignant-e-s. Les premiers postes créés le seront dans des écoles et établissements de l'éducation prioritaire et les écoles et établissements où le manque de personnel est le plus significatif.

2. **130 000 emplois communs au service de l'éducation** : 124 000 personnes viendront épauler les acteurs-trices éducatifs dans l'ensemble des établissements pour soutenir la transition : lien avec le monde associatif et la nature, jardinage, économies d'énergie et de déchets, soutien aux équipes enseignantes, travail sur les mobilités et l'alimentation... 6 000 emplois communs seront dédiés en outre aux zones d'éducation prioritaire.

3. Porter **l'ambition de la mixité scolaire et de la justice sociale dans les parcours scolaires** en sortant de la logique de compétition, notamment dans les affectations au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur (fin de Parcoursup par exemple).

4. **Rétablir les dispositifs type Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED)** pour aider les enfants en difficulté d'apprentissage ou de comportement de manière individualisée.

5. **Former et recruter 1 000 personnes pour amplifier la formation aux enjeux socio-écologiques du primaire à l'université.** L'objectif sera de former un million d'enseignant-e-s en cinq ans afin d'assurer la transmission de connaissances sur ces enjeux et de leur fournir les clés pour accompagner les étudiant-e-s dans leur prise de conscience. L'objectif sera d'avoir un système éducatif qui forme à la compréhension du contexte planétaire (enjeux énergie-climat, limites planétaires, causes et impacts sociétaux) et permette l'acquisition des compétences pour y répondre.

6. **Revaloriser socialement et économiquement celles et ceux**

**qui contribuent à l'éducation et au bien être de nos enfants : mieux prendre soin des enseignant-e-s, c'est aussi mieux prendre soin des élèves.** Nous proposons notamment une rémunération digne d'un pays européen et la valorisation de leurs missions particulières -projets spécifiques, soutien etc.- ; des passerelles favorisant la reconversion et la diversification des profils à mi-carrière

7. **Les conditions de formation initiale et tout au long de la carrière des enseignants** doivent être une priorité pour accompagner le nouveau souffle et la confiance donnée au monde éducatif pour remplir ses missions.

**La place du secteur public dans la formation doit être revalorisée, notamment par un renforcement de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.**

8. **Renforcer et déployer les moyens de la formation professionnelle** pour soutenir la transition et nous donner les moyens de la réussir. La transition écologique nécessite une transformation de nos sociétés et de nos emplois. Pour y faire face, de vastes plans de formation seront mis en place à l'échelle régionale (et adapté aux territoires) dans le triple objectif de permettre la **compréhension des enjeux socio-écologiques, le déploiement de nouvelles pratiques** (ex : BTP, agroécologie) et **le développement de nouvelles compétences** (industrie du vélo, ACV & Bilan carbone, décarbonation de la mobilité)

### OBJECTIFS 2022-2027

**175 000 emplois créés** dont

- 35 000 postes dans l'Education Nationale dont au moins les trois quart d'enseignant-e-s et de professeur-e-s mais aussi des conseiller-ère-s d'éducation, des principaux-ales, des emplois dans services comme la Maison des examens qui a perdu beaucoup de postes ces dernières années...
- 124 000 emplois communs pour soutenir la transition (en moyenne deux par établissements puisqu'il existe 62 000 établissements scolaires en France)
- 6 000 emplois communs pour les zones d'éducation prioritaire formés à la médiation pour prévenir les situations de violence et permettant de faire le lien avec les familles
- 10 000 emplois dans la formation professionnelle

## 4. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SENSIBILITÉ ET DE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE

*La confiance, la cohésion et l'engagement civique des citoyens sont des ingrédients indispensables de la réussite de la transition écologique car la crise climatique est d'abord une crise de notre sensibilité [Baptiste Morizot].*

*(Re)construire une communauté nationale ne se décrète pas, mais peut se construire en partageant des espaces de vie communs, en créant de nouveaux imaginaires, de nouveaux outils et espaces d'émancipation collective, de nouveaux espaces de rencontre, de dialogue et de création. En cela, la culture est essentielle.*

*De la même manière, il est indispensable de soutenir le sport et l'éducation populaire, deux secteurs vecteurs de mobilisation collective, de valeurs de partage, de coopération et porteurs d'enthousiasme.*

**Nous proposons de développer une politique culturelle ambitieuse et permettant de retisser du lien social en soutenant les acteurs-trices de l'éducation populaire et du sport.**

- 1. Une culture pour et par la jeunesse** : développer un plan ambitieux de généralisation d'éducation artistique et culturel de la maternelle au lycée. Encourager les « jumelages artistiques et culturels » entre des établissements scolaires, des équipements culturels, des structures sociales. Reconnaître la légitimité des pratiques culturelles

majoritairement appréciées et réalisées par des jeunes (cultures urbaines, pratiques numériques...).

- 2. Une culture du dialogue et de la découverte qui se déploie dans l'ensemble des territoires** : créer un fonds de soutien et des emplois communs en faveur des initiatives artistiques et culturelles dans les territoires ruraux et périphériques (mise en réseau d'artistes, résidence, soutien à la création...). Développer les résidences artistiques et les pratiques artistiques, dans des établissements recevant des publics dit empêchés (prisons, EHPAD; hôpitaux...); renforcer et diversifier les dispositifs de médiation;
- 3. Accompagner les acteurs-trices culturels et sportifs dans leur démarche d'éco-responsabilité** : créer des emplois communs pour les accompagner dans leur démarche éco-responsables (réduction des déchets, alimentation de proximité lors des festivals ou des compétitions, mutualisation de matériel, ...). Développer des formations sur l'éco-responsabilité des lieux et événements culturels et sportifs;
- 4. Soutenir les associations d'éducation populaire** pour favoriser l'organisation collective des citoyen-ne-s pour défendre leurs droits.
- Développer une stratégie nationale et appuyer les collectivités pour la mise en place de dispositifs de "vacances pour tous".
- 6. Un parcours éducation-santé pour chaque élève** : il faut lutter contre le manque d'activité physique dès le plus jeune âge et casser les courbes de sédentarité, ainsi ce parcours comprendra plus de sport,

l'apprentissage de la nutrition et des comportements favorables à sa santé. Les établissements scolaires pourront bénéficier d'emplois communs pour développer ce parcours, de même que les fédérations sportives pour assurer leurs missions de service public.

### OBJECTIFS 2022-2027

120 000 emplois créés dont

- 100 000 emplois communs dans la culture, le sport et l'éducation populaire;
- 20 000 emplois (notamment en faveur des intermittent-e-s) générés dans le secteur de la culture

## 5. ADOPTER UNE FISCALITÉ PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS JUSTE

*La réforme de notre fiscalité contribuera à décarboner notre économie, à financer la transition et permettra de regagner la confiance des Françaises et des Français qui a été abîmée par des décennies de politiques fiscales injustes et inégalitaires.*

*Pour plus de justice fiscale, il faut que l'Etat prenne davantage à celles et ceux qui se sont massivement enrichis depuis des décennies, y compris durant la pandémie, et qui bénéficient des rentes du capital, afin de redistribuer davantage à celles et ceux, dont les revenus sont trop faibles.*

1. **Augmenter drastiquement l'impôt sur les revenus les plus hauts et les successions les plus élevées; suppression de la « flat tax »** créée par Emmanuel Macron qui consiste à appliquer un taux d'imposition fixe sur les revenus du capital, grévant donc davantage les budgets des ménages les plus modestes et épargnant les plus riches.
2. Faire des **États des « percepteurs fiscaux de dernier ressort »** tant pour les entreprises que pour les personnes physiques en mettant en place un taux minimum d'imposition pour les profits des entreprises françaises quel que soit le lieu où elles les réalisent et un impôt universel pour les ressortissant-e-s français-e-s qui ne payent pas d'impôt dans leur pays de résidence.
3. **Lutter contre la fraude fiscale**

notamment en renforçant les moyens de contrôle de l'administration fiscale pour mettre au jour les pratiques illégales de défiscalisation ;

4. **Dégeler la taxe carbone** : Afin de se conformer à la loi relative à la transition énergétique, qui fixe la taxe carbone à 100€/t CO2 en 2030, celle-ci devra minima atteindre 80€/t CO2 en 2027. Une évaluation de cette trajectoire sera réalisée dès 2022 par le Haut conseil pour le climat afin d'évaluer si celle-ci est conforme aux engagements de la France dans le cadre de l'accord de Paris. Si ce n'est pas le cas, le Haut conseil pourra alors formuler des propositions pour définir une trajectoire nous permettant de respecter nos engagements. Cependant la taxe carbone dans son application actuelle est particulièrement injuste puisqu'elle impacte davantage les ménages pauvres. Il est donc indispensable de remettre l'égalité au cœur du financement de la transition écologique grâce à l'ISF climatique, à la hausse des minima sociaux et à la prime d'activité climat qui compensera l'augmentation de la taxe carbone pour toutes celles et ceux qui en ont besoin. L'ensemble des recettes non allouées au soutien aux ménages seront entièrement fléchées en direction de la transition écologique.
5. **Conditionner les diminutions de cotisations sociales des trois derniers quinquennats** au respect d'un cahier des charges social et environnemental (inspecteurs-trices du travail, contrôle urssaf et contrôle impôts) ce qui suppose la généralisation de la comptabilité carbone à toutes les entreprises de plus de 50 salariés à partir de

2024. La diminution des cotisations sociales doit aussi être conditionnée à l'absence de licenciements boursiers dans l'entreprise et chez ses sous-traitants.

6. **Réduire de moitié les niches fiscales néfastes pour le climat** : elles sont aujourd'hui équivalentes à 18 milliard d'euros. La France s'est engagée auprès du G7 à mettre fin aux subventions aux énergies fossiles d'ici 2025. Cette annonce doit être matérialisée par un calendrier de suppressions dont les premières mesures devront être prises dès le projet de loi de finances rectificatif de 2022 : suppression de la déduction de TVA sur les véhicules utilitaires carbonés ; suppression progressive de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les navires dès 2023 avec suppression totale en 2030 (sauf enjeu fort d'aménagement du territoire) ; suppression du taux de TVA réduit sur les billets d'avion et de l'exonération sur le kérosène ; suppression du dispositif Pinel (1,3 milliard) et des 9 milliards d'aide à l'export pour le pétrole.
7. **Adopter un ISF Climatique.** La suppression de l'ISF est l'une des mesures les plus symboliques de la politique fiscale d'Emmanuel Macron en faveur des plus riches. Alors que durant la crise COVID, les inégalités ont continué à augmenter, il est indispensable de réinstaurer un ISF rénové qui demande plus à ceux qui polluent le plus. Une composante carbone sera ainsi intégrée à l'ISF. Celui-ci pourra rapporter jusqu'à 8 milliards d'euros par an.
8. **Soutenir les mobilités peu carbonées** : application d'un taux de TVA à

5,5% sur les services publics de transport terrestre régulier de personnes dont les trains.

9. **Taxe exceptionnelle pendant deux ans sur les dividendes** pour financer la bifurcation du modèle économique et renforcer la solidarité pour financer la sortie de la crise du COVID.
10. Augmenter la Taxe sur les Transactions Financières.

## 6. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE AU SERVICE DE LA TRANSITION

*Le rôle de la science est fondamental dans la mise en œuvre de la transition écologique. La recherche doit être indépendante du politique comme des lobbies. Les pouvoirs publics doivent donner les moyens aux chercheur-e-s d'expérimenter, de réfléchir, d'écrire et d'enseigner dans de bonnes conditions et sans perdre leur temps à chercher sans cesse de nouveaux financements. La recherche doit quant à elle s'ouvrir aux profanes, prendre en compte leurs questions, leurs préoccupations.*

**Pour une France pionnière dans les transitions énergétiques, démocratiques et sociales, il est indispensable d'investir dans la recherche et de définir une stratégie nationale qui permette d'arrêter des priorités cohérentes avec les besoins de la transition.**

1. **Consacrer 3% du PIB à l'investissement global de R&D en augmentant significativement le budget de la recherche publique** dans l'ensemble des domaines académiques;
2. **Recréer les 9 000 postes supprimés** dans la recherche publique depuis 2005 et simplifier drastiquement les contraintes administratives et financières imposées aux chercheuses et chercheurs. Revenir sur la Loi de programmation de la recherche notamment sur le statut de chercheurs-ses en contrat de missions, sur la disparition de la référence aux 192 heures annuelles d'enseignement pour les

enseignant-e-s-chercheurs-ses et sur la multiplication des appels à projet au détriment des crédits récurrents pour les laboratoires. Enfin, le salaire à l'entrée de carrière doit être revalorisé.

3. **Développer la logique de spin off** qui consiste à faciliter l'utilisation par les entreprises des résultats de la recherche appliquée pour créer un effet de levier financier public/privé et accélérer le passage à la production.
4. **Conditionner le crédit impôt-recherche** à des objectifs de transition écologique et d'éco-conception des produits. Il sera fléché vers les PME et vers les industries fortement émettrices (ciment, sidérurgie...) pour soutenir l'efficacité énergétique des usines et les changements de méthodes de fabrication et une substitution progressive du charbon par de l'électricité ou des déchets à valeur énergétique (huiles, pneus, biomasse...).
5. **Soutenir l'innovation et l'investissement industriel dans des procédés respectueux de l'environnement**, en soutenant le recyclage et l'économie circulaire et en rendant obligatoire réglementairement la réparabilité des produits.
6. **Instaurer le principe d'une loi visant à valider de manière régulière l'intérêt des changements de technologie au regard des valeurs de sobriété, d'humanisme et d'égards pour le vivant** (sur le même principe que les lois de bioéthiques). Le changement technologique est le résultat de choix politiques. L'adoption de technologies comme la 5G, les OGM... ne doivent pas être automatiques ou se faire sur le seul principe

qu'elles intègrent une amélioration des performances économiques, financières, techniques.

7. **Revaloriser les programmes de recherches accompagnant la transition écologique** : mobilités alternatives, agroécologie, recyclage, santé environnementale, accompagnement aux changements d'usage... Ces programmes sont souvent marginaux et marginalisés en termes de moyens et d'équipe.

### OBJECTIFS 2022-2027

120 000 emplois créés dont

- 9 000 emplois dans la recherche publique

## 7. PROTÉGER, ACCOMPAGNER, VALORISER LES TRAVAILLEUR·EUSE·S, LES RETRAITÉ·E·S ET LES PLUS FRAGILES

*La réussite de la transition impose d'accompagner les travailleuse·s, de les valoriser et d'améliorer leurs conditions de travail, et de protéger les plus fragiles.*

*Après plus d'une décennie de dégradation des conditions d'emploi et de démantèlement du droit du travail et des protections des Français·e·s, le prochain quinquennat doit être celui du retour au respect des droits sociaux.*

**Dès 2022, la France doit renouer avec sa tradition de dialogue social et de travail avec les corps intermédiaires.**

1. **Sécuriser la transition des plus fragiles en transformant la prime d'activité en prime d'activité-climat en la revalorisant d'au moins 5%** pour toutes les personnes percevant jusqu'à 1800€ [calcul pour une personne célibataire]. Le revenu minimum garanti, les autres minima sociaux seront revalorisés de 10%. Ces revalorisations seront ajustées à la hausse si nécessaire pour **s'assurer d'une neutralité de l'augmentation des coûts liés à la transition pour celles et ceux qui en ont besoin.**
2. Une négociation sera engagée avec les partenaires sociaux pour améliorer notre système de retraite par répartition en s'assurant qu'aucun·e pensionné·e ne vive sous le seuil de

pauvreté, avec l'augmentation du minimum vieillesse (ASPA à 1063€), en garantissant que la **liquidation des pensions se fasse avec des taux de remplacement clairs et prévisibles à partir de 100 % du smic pour une carrière complète** et que le système soit plus juste (pénibilité, inégalités entre femmes et hommes, meilleure prise en compte des carrières hachées...)

3. **Réaliser enfin une sécurité sociale professionnelle** qui favorise des contrats à durée indéterminée et qui attache certains droits sociaux comme la formation aux personnes plutôt qu'aux postes.
4. Près de 350 000 travailleuses et travailleurs vont être impactés par les transitions nécessaires (50 000 dans le nucléaire, 30 000 dans les énergies fossiles, 150 000 dans l'automobile, 100 000 dans le fret routier, 10 000 dans l'aérien...). **Nous créons une garantie d'emploi à toutes les personnes travaillant dans des secteurs économiques impactés par la transition et appelés à la transformation ou la reconversion (emploi alternatif équivalent en termes de rémunération, responsabilités, localisation).** Les 1,5 million d'emplois créés par la transition permettront de tenir cet engagement.
5. **Instauration d'un revenu minimum garanti dès 18 ans.**
6. **Revaloriser l'ensemble des bas salaires d'au moins 10%** par une conférence sociale rassemblant les syndicats et le patronat - notamment pour l'ensemble des personnes ayant des conditions de travail difficiles. A défaut d'accord, une revalorisation générale du salaire minimum plus

importante sera adoptée par décret. Cette augmentation des salaires doit particulièrement bénéficier aux femmes qui sont plus présentes au bas de la hiérarchie salariale et visera une véritable égalité en termes de salaire, de progression, de carrière et de responsabilité.

7. **Améliorer les conditions de travail** des salarié·e·s, des intérimaires et des personnes travaillant dans la sous-traitance confrontées à la pénibilité (efforts physiques, ports de charges lourdes, travail de nuit, limitation de la liberté de mouvement et d'initiative, manque de temps de transmission de gestes et d'habitudes professionnelles au sein du monde professionnel...). Prise en compte des risques psychosociaux par le rétablissement d'un corpus du droit du travail assis sur des principes de protection des salarié·e·s (et non de la libéralisation des conditions d'emploi et de licenciement) et la mise en avant d'une culture de la prévention (rétablissement des CHSCT notamment). Rétablir tous les critères pour le compte pénibilité à prendre en compte dans le régime de retraite. La liste des maladies professionnelles doit être revue et intégrer notamment les Covid-long pour celles et ceux qui ont été contaminés au travail.
8. **Refonder le service public de l'inspection du travail** quasiment démantelé depuis dix ans en garantissant l'autonomie de décision des agent·e·s, en les dotant de pouvoirs administratifs de sanctions applicables directement et en remontant les effectifs de 1 500 à 2 500 (plan de recrutement de 1 000 inspectrices et inspecteurs du travail sur le quinquennat).

9. **Abroger la réforme de l'assurance chômage** mise en place par le gouvernement actuel
10. **Renforcer la démocratie dans les entreprises** en rendant réellement obligatoire la participation des salarié·e·s aux décisions de l'entreprise (renforcement de la représentation dans les Conseil d'administration).
11. Création d'un **fonds public de soutien à la reprise des entreprises par les salariés.**

## 8. MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN MATIERE D'EGALITE FEMME-HOMME

*Non, le combat pour l'égalité de genres n'est pas terminé dans notre pays. Dans le travail, dans l'accès aux soins, dans l'intimité, dans la vie sociale, les femmes sont encore victimes de discriminations, de violences et d'inégalités de traitement que nous ne pouvons plus accepter !*

*Les combats féministes sont des combats humanistes qui rejoignent les combats écologistes. Les voix éco-féministes s'élèvent d'ailleurs, de plus en plus fortes. Elles dénoncent et luttent contre un système d'exploitation qui organise la domination de l'humain sur les ressources naturelles et celle des hommes sur les femmes.*

*De façon générale, la lutte contre toute forme de discrimination doit être menée dans les discours et les actes à tous les niveaux de l'exercice du pouvoir.*

**Pour un Etat qui respecte et protège toutes et tous, quel que soit son sexe, son orientation sexuelle, sa religion, son adresse ou sa couleur de peau...**

- 1. Revalorisation des métiers du lien** (auxiliaire de vie, aide-soignant-e-s, agent-e-s des services à domicile, petite enfance,...) dans les droits sociaux (formation, retraite...) et dans la rémunération.
- Dans le cadre d'un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, une partie du milliard d'euros nécessaire devrait être consacré à financer **20 000 emplois**

**communs pour les associations féministes.** Il faut consacrer un milliard d'euros à lutter contre les violences sexistes et sexuelles dont au moins 500 millions à l'accompagnement de qualité, l'hébergement, la mise en sécurité des femmes victimes de violence

- 3. La formation obligatoire de tous-tes les fonctionnaires**, à commencer par la police nationale, le personnel soignant, les professionnel-le-s de la justice et les professeur-e-s, autant sur les questions d'égalité de genre que sur les violences spécifiques commises à l'encontre des femmes ;
- 4. L'éga-conditionnalité des aides aux entreprises** à l'égalité salariale stricte et le durcissement des sanctions en cas de non respect.

### OBJECTIFS 2022-2027

Création de **20 000 emplois** dans les associations féministes

## TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

### GAZ À EFFET DE SERRE (2027)

Secteur	GES
Agriculture	-23,4 Mt CO2-eq
Forêts	+15 Mt CO2-eq
Industrie et numérique	-20,5 Mt CO2-eq
Bâtiments	-34,7 Mt CO2-eq
Déchets et recyclage	-4,7 Mt CO2-eq
Mobilités et transports	-54 Mt CO2-eq
Energie	-15,4Mt CO2-eq
<b>Total</b>	<b>152,7 Mt CO2-eq</b>

- Les calculs sur les émissions de GES ont fortement bénéficié du travail réalisé par le groupe des sénatrices et sénateur écologistes dans leur étude "pour une vraie loi climat"
- Les émissions de gaz à effet de serre actuels sont estimées à partir des sources de l'INSEE et du CITEPA



## CRÉATION D'EMPLOIS SUR LE QUINQUENNAT

Secteur	Nombre d'emplois nets		
	Publics	Communs	Marchands
Agriculture		100 000	30 000
Océan	1 000	10 000	5 000
Forêts	5 000	30 000	40 000
Industrie			100 000
Bâtiments		10 000	125 000 25 000
Energie			225 000
Déchets		50 000	10 000
Mobilités	2 000	10 000	-70 000
Education	35 000	130 000	10 000
Culture, sport et éducation populaire		100 000	20 000
Santé et médico-social	20 000 50 000 10 000	50 000 120 000	50 000
Commerce de proximité			50 000
Egalité Femme - Homme		20 000	
Recherche	9 000		
Autres	20 000 5 000 13 000 1000		10 000
<b>Total</b>	<b>171 000</b>	<b>630 000</b>	<b>630 000</b>